

Fonds monétaire international

Guinée : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le 11 février 2012

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Guinée, dans laquelle sont décrites les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Guinée, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Conakry, le 11 février 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale,

1. **Le gouvernement issu du scrutin présidentiel de 2010, les premières élections libres et démocratiques en Guinée, a agi de façon rapide et décisive pour redresser la situation catastrophique héritée du régime militaire.** Pour installer la paix et la cohésion sociale, il a lancé la réforme des forces de défense et de sécurité et engagé le dialogue politique pour l'organisation d'élections législatives transparentes. Au cours de l'année 2011, le gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes structurelles et des mesures de redressement économique et financier qui ont permis de renforcer la gouvernance, d'accélérer la croissance économique réelle, d'arrêter la spirale inflationniste, de reconstituer les réserves internationales, et de stabiliser le taux de change du franc guinéen. Dans le domaine des finances publiques, il a réduit le déficit de base des opérations financières de l'Etat de plus de 10 points de pourcentage du PIB. Finalement, il a mis en place une nouvelle politique minière visant une gestion plus transparente et plus rigoureuse des ressources naturelles du pays qui a encouragé des investissements dans le secteur minier. Ces efforts de redressement sans précédent ont été appuyés par la communauté internationale, y compris à travers un programme de référence suivi par les services du Fonds monétaire international (FMI) et une assistance budgétaire exceptionnelle de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et l'Union Européenne, ainsi que l'assistance technique d'autres partenaires.

2. **Malgré les progrès réalisés, des défis importants restent à relever dans les années à venir.** L'inflation, bien que stabilisée, reste un sujet de préoccupation et le principal défi macroéconomique à court terme. Le poids très élevé de la dette publique extérieure et la faiblesse des infrastructures, notamment dans le secteur de l'électricité, de l'eau, des transports et des télécommunications, constituent de lourds handicaps pour la relance de la croissance. Les réformes structurelles devront notamment préparer l'économie guinéenne aux investissements massifs attendus dans le secteur minier au cours des prochaines années et la hausse dans la production minière à partir du milieu de la décennie.

3. **Dans le but de consolider les résultats réalisés dans le cadre du programme de référence, relancer la croissance et réduire la pauvreté, le gouvernement a préparé un programme économique et financier couvrant la période 2012–14.** Ce programme vise à réduire l'inflation et à jeter les bases d'une croissance accélérée et diversifiée. Il servira à

réaliser la vision économique du gouvernement qui consiste à mobiliser le potentiel agricole, hydro-électrique et minier du pays, à accroître la compétitivité de l'économie en améliorant le climat des affaires, les infrastructures et les services sociaux, et à renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

4. **La déclaration de politique économique et financière (DPEF) ci-jointe décrit la vision économique et les politiques que le gouvernement est déterminé à mettre en œuvre au cours de la période du programme.** Les autorités demandent au FMI d'appuyer leur programme économique et financier de trois ans dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Nous sollicitons un appui financier du FMI équivalent à 120% de notre quote-part, soit 128,520 millions de DTS, et un premier décaissement de 18,36 million de DTS (17,1% de la quote-part) à la suite de l'adoption de l'accord par le Conseil d'administration. Le gouvernement sollicite également la poursuite de l'assistance intérimaire accordée par le FMI dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (Initiative PPTE), pour un montant de 1,2852 millions de DTS.

5. **Le gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE dans les meilleurs délais.** Il compte sur l'appui des partenaires au développement pour la réduction substantielle du poids de la dette extérieure au point d'achèvement afin de réaliser la viabilité des finances publiques, de normaliser les relations de la Guinée avec ses créanciers et de réorienter les priorités du budget de l'Etat vers les dépenses réduisant la pauvreté. Le gouvernement ne ménagera aucun effort en vue de réaliser les déclencheurs structurels du point d'achèvement le plus tôt possible, avec l'appui des partenaires au développement.

6. **Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures énoncées dans la déclaration ci-jointe permettront d'atteindre les objectifs du programme.** Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans la déclaration, conformément à la politique du FMI relative à ces consultations. De plus, le gouvernement s'abstiendra de prendre des engagements qui compromettraient la viabilité de la dette et l'Initiative PPTE, notamment de contracter ou de garantir des emprunts à des conditions non concessionnelles, ou de manière plus générale, à des conditions qui menaceraient la réalisation des objectifs de viabilité de la dette après le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

7. Le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre, la déclaration et le protocole d'accord ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la consultation au titre de l'Article IV et à la requête pour un accord au titre de la FEC.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

_____/s/_____
Louncény NABÉ
Gouverneur de la Banque Centrale
de la République de Guinée

_____/s/_____
Kerfalla YANSANÉ
Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes: - Déclaration de politique économique et financière
- Protocole d'accord technique

PIÈCE JOINTE I—DÉCLARATION DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2012–14**Conakry, le 11 février 2012****I. INTRODUCTION**

1. **La gestion laxiste de l'économie, des finances publiques et de la monnaie, par le régime militaire, au cours des années 2009–10, a conduit à une situation catastrophique marquée par une forte instabilité macroéconomique et par la dégradation de la gouvernance.** L'insécurité et les tensions sociales ont sapé la confiance et mis un frein à l'investissement privé et à la croissance économique. Les infrastructures économiques et sociales, déjà faibles, se sont détériorées davantage et les indicateurs sociaux se sont dégradés, et la pauvreté s'est aggravée. Les problèmes de gouvernance ont entraîné une perte du contrôle des recettes et des dépenses de l'Etat. Le solde de base du budget de l'Etat est passé d'un excédent de près de 2% du produit intérieur brut (PIB) en 2008 à un déficit de près de 13% du PIB en 2010, entièrement financé par la création monétaire et l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs. L'inflation s'est accélérée pour atteindre presque 21% à fin décembre 2010 ; les réserves internationales de changes se sont presque épuisées à moins d'un mois d'importations, la monnaie nationale s'est considérablement dépréciée et l'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle s'est creusé à près de 20%.

2. **Le gouvernement du Président Alpha Condé, issu des premières élections libres et démocratiques en Guinée, a agi de façon rapide et décisive pour redresser la situation.** Depuis janvier 2011, il a entrepris d'importantes réformes structurelles et des mesures de redressement économique et financier sans précédent. Pour instaurer définitivement la paix et la cohésion sociale, le gouvernement a lancé la réforme du secteur de la sécurité et engagé le dialogue pour la réconciliation nationale. Pour finaliser la transition vers une situation constitutionnelle normale, des discussions sont en cours pour organiser les élections législatives le plus rapidement possible en 2012. Un nouveau code minier a été adopté pour améliorer la transparence dans le secteur et accroître la part de la Guinée dans les ressources de l'exploitation minière. Les dépenses publiques ont été maîtrisées grâce notamment à l'application rigoureuse du système de gestion des dépenses de l'Etat sur base caisse, à travers un plan de trésorerie mensuel approuvé par un Comité de Trésorerie présidé par le Premier Ministre, ce qui a permis d'éviter de nouvelles avances de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) au Trésor. Par ailleurs, une politique monétaire prudente et une politique des changes active ont permis d'arrêter l'accélération de l'inflation et de limiter les fluctuations du taux de change. Ces efforts ont été appuyés par la communauté internationale. À cet égard, des discussions avaient été engagées avec le Fonds monétaire international dans la perspective d'un programme au titre de la Facilité Rapide de Crédit dès le début de l'année 2011; après des modifications résultant de l'encaissement

d'une recette minière exceptionnelle (Encadré 1), ces discussions ont finalement abouti à un programme de référence, couvrant la période janvier-décembre 2011, approuvé par la direction générale du FMI le 30 juin 2011 et présenté pour information à son Conseil d'administration le 1^{er} juillet 2011.

3. **A moyen terme, la vision du gouvernement est de consolider la stabilisation économique et financière pour jeter les bases d'une croissance réelle soutenue et partagée.** La consolidation de la stabilisation de l'économie engagée en 2011 devra favoriser une meilleure exploitation des potentiels minier, hydroélectrique et agricole de la Guinée dans les années à venir. Ceci nécessite des efforts d'investissement public importants pour doter le pays d'infrastructures essentielles et assurer une fondation solide à l'investissement privé. Ces investissements pourront être financés en partie grâce à la mobilisation des recettes minières exceptionnelles qui sont destinées en priorité à l'augmentation de la capacité de production d'énergie électrique et au développement du secteur agricole et des infrastructures de transport. Complétés par d'autres mesures structurelles pour améliorer le climat des affaires, ces investissements vont permettre de diversifier l'économie guinéenne et de limiter l'impact négatif que le développement rapide du secteur minier pourrait avoir sur les autres secteurs de l'économie à travers le "syndrome hollandais".

4. **Le gouvernement est déterminé à établir les bases d'une croissance économique forte pour réduire significativement la pauvreté.** À cette fin, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté:

- consolider la paix sociale à travers l'organisation d'élections apaisées et la finalisation de la réforme du secteur de la sécurité;
- réformer le secteur public pour améliorer sa productivité et intensifier les efforts d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires, y compris la lutte contre la corruption et le renforcement du système judiciaire;
- restaurer la confiance et la crédibilité des institutions économiques, financières et monétaires, en stabilisant l'inflation et le taux de change;
- valoriser le potentiel minier et assurer une synergie de croissance avec les autres secteurs de l'économie;
- améliorer les infrastructures à travers le développement et la mise en œuvre d'un programme d'investissement public concerté avec les partenaires au développement;
- accroître la production agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire à moyen terme, réduire la dépendance du pays par rapport aux importations, et accroître les exportations agricoles à long terme;

- améliorer la production et la distribution de l'énergie électrique en tirant profit du potentiel hydroélectrique du pays;

5. **La présente déclaration de politique économique et financière décrit les performances dans le cadre du programme de référence suivi par les services du FMI en 2011, et la vision économique du gouvernement pour le moyen terme.** Elle donne de plus amples détails sur les objectifs du programme économique et financier pour 2012 et expose les besoins de financement et d'assistance technique à moyen terme, ainsi que les indicateurs et mécanismes de suivi du programme. Le gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (Initiative PPTE) en 2012, dont la performance en matière de stabilité macroéconomique est un des déclencheurs. Le gouvernement espère également compléter la mise en œuvre des autres déclencheurs au cours du premier trimestre de 2012. Par ailleurs, il continuera la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), prolongé pour la période 2011–12.

II. PERFORMANCE DANS L'EXECUTION DU PROGRAMME DE REFERENCE EN 2011

6. **La performance dans le cadre du programme de référence a été très satisfaisante.** Tous les repères quantitatifs et structurels du programme pour fin juin et fin septembre 2011 ont été respectés (Tableaux 1 et 2). Au plan macroéconomique, le taux de croissance réelle s'est accéléré pour atteindre presque 4% en 2011, contre 1,9% en 2010, reflétant la normalisation de la situation politique et sociale, mais aussi une très bonne performance des secteurs agricole et minier. Le gouvernement a assaini les finances publiques et réduit le déficit de base des opérations financières de l'Etat, hors investissements financés sur recettes minières exceptionnelles, de 13% du PIB en 2010 à moins de 1% en 2011. Cet ajustement sans précédent a été possible grâce à la mise en œuvre d'une politique budgétaire rigoureuse, notamment le système de gestion des dépenses de l'Etat sur base caisse. De plus, les données provisoires indiquent que la croissance de la masse monétaire était inférieure à 10% en 2011 contre 74% en 2010. Ces politiques rigoureuses ont permis d'arrêter la tendance à l'aggravation de l'inflation avec la stabilisation de la hausse de l'indice des prix à la consommation à 19% à fin décembre 2011, en glissement annuel, et d'arrêter la dépréciation rapide du taux de change. Grâce aux recettes minières exceptionnelles, les réserves internationales ont été reconstituées à 4,5 mois d'importations de biens et services.

7. **L'assainissement des finances publiques a été la pièce maitresse de la politique de stabilisation macroéconomique du gouvernement.** En plus de l'exécution du budget sur base caisse, plusieurs autres mesures ont été appliquées vigoureusement pour augmenter les recettes, maîtriser les dépenses, et rétablir le contrôle budgétaire. Ce sont, notamment:

- Dans le domaine des recettes, la suppression des exonérations ad hoc sur les droits de douanes et l'élargissement de la liste des produits assujettis à la vérification avant importation; l'augmentation des accises sur la bière et le tabac; le

renforcement du recouvrement sur exercices antérieurs; et une meilleure maîtrise de la contribution financière des régies publiques autonomes au budget de l'Etat, notamment par la stricte application des dispositions des contrats et licences; ceci a permis au gouvernement de recouvrer des recettes non fiscales exceptionnelles dans les secteurs non miniers s'élevant à plus de 1% du PIB;

- Pour maîtriser les dépenses, une mesure très importante a consisté à geler au début de 2011 des contrats de marchés publics de 2009–10—s'élevant à plus de 40% du PIB—signés en violation du code des marchés publics et surfacturés, après leur audit par les experts de la Cour des Comptes française, sur financement Banque mondiale. Cet appui financier et cette assistance technique se sont poursuivis dans le cadre du fonctionnement de la commission de règlement des marchés mise en place pour le réexamen desdits contrats, en vue de faire des recommandations au gouvernement pour le traitement final des marchés concernés.
- Avec l'objectif de renforcer le contrôle du budget, le gouvernement a rétabli la procédure de sélection compétitive comme mode normal de passation de marchés publics (arrêté ministériel du 11 mars 2011), et l'interdiction de signature de marchés publics sans réservation de crédits budgétaires et sans la signature préalable du Ministre chargé des Finances;
- Le gouvernement a commencé à appliquer la loi instituant le compte unique du Trésor qui s'étend à l'ensemble des structures publiques, y compris les sociétés d'Etat.

8. **L'exécution du budget à fin septembre 2011 est conforme au programme de référence suivi par les services du FMI.** Le budget approuvé par l'organe législatif intérimaire (Conseil National de Transition—CNT) en avril 2011, a prévu un déficit sur le solde de base de 2% du PIB en 2011 et un financement bancaire net de 3,6% du PIB. A fin septembre, le solde de base sur les premiers neuf mois de l'année a présenté un excédent de 0.5% du PIB et le gouvernement a réduit son endettement net vis-à-vis du système bancaire, une composante principale des efforts des autorités pour maîtriser l'inflation, de plus de 1% du PIB, sans tenir compte des dépôts de recettes exceptionnelles; ces performances excèdent les objectifs et les repères du programme à cette date avec une grande marge.

9. **En octobre 2011 le CNT a approuvé un budget rectificatif, autorisant l'utilisation d'une partie des recettes minières exceptionnelles en 2011, notamment dans les projets d'investissement du secteur de l'électricité.** Cela était pour répondre aux fortes attentes de la population pour une amélioration immédiate des conditions de vie et compte tenu des besoins urgents. Néanmoins, les données provisoires indiquent que le gouvernement a réussi à ramener le déficit de base pour 2011 à moins de 1 du PIB, en

dessous de l'objectif du budget initial, hors investissements financés sur recettes exceptionnelles, et à 2,6% du PIB, si on inclut ces investissements. Ces résultats reflètent un ajustement budgétaire hors investissements sur recettes exceptionnelles plus important que celui prévu dans le programme de référence. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement avait pris plusieurs mesures. Il a notamment (i) augmenté les prix des produits pétroliers de 27% en octobre, réduisant substantiellement les pertes de recettes fiscales résultant du manque à gagner entre les coûts à l'importation et les prix à la pompe; (ii) renforcé ses efforts pour accroître la contribution financière des régies publiques autonomes au budget de l'Etat; (iii) réduit les crédits budgétaires pour des dépenses courantes; et (iv) reporté quelques projets d'investissement en 2012–13. En outre, malgré le fait que l'appui budgétaire de la Banque mondiale prévu pour le deuxième semestre de l'année (équivalent à presque 0.8% du PIB) n'a pas été reçu, le gouvernement a pu réduire ses emprunts nets au système bancaire (hors dépôt des recettes minières exceptionnelles), en ligne avec l'objectif du programme de référence.

10. Suite à la normalisation des relations de la Guinée avec les partenaires au développement, le financement du budget a bénéficié de la reprise des financements extérieurs. En 2011, après l'accumulation des nouveaux arriérés durant la période 2009–10, le gouvernement a commencé la normalisation de ses relations financières avec les créanciers extérieurs, en dépit des contraintes de financement. Les arriérés envers les institutions financières multilatérales ont été apurés en 2011. Les arriérés dus à la Banque mondiale ont été apurés grâce à un appui budgétaire de celle-ci. Une partie des arriérés vis-à-vis de la Banque Européenne d'Investissements a été apurée grâce à un don. Par ailleurs, un accord a été obtenu pour l'apurement du reliquat afin d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Ces actions, et la normalisation des relations avec les partenaires en général, ont permis la reprise des appuis budgétaires et projets.

Encadré 1. Recettes Minières Exceptionnelles en 2011

Le 22 avril 2011, le gouvernement a signé un accord avec la compagnie minière Rio Tinto concernant la concession sud de Simandou (Blocs 3 et 4). Dans le cadre de cet accord, et pour résoudre toutes les questions en suspens et finaliser les nouveaux termes de l'accord d'investissement, la filiale SIMFER de Rio Tinto a versé 700 millions de dollars américains au Trésor public en mai 2011. Ce montant est déposé dans un compte de la BCRG. Pour 2011, le gouvernement a prévu une utilisation de \$145 millions de ces ressources pour des investissements prioritaires et urgents, dont 70% pour le secteur de l'électricité. Un montant de 40 millions de dollars américains a été prévu pour le financement des autres dépenses budgétaires prévu dans le budget rectificatif approuvé par le CNT le 15 octobre 2011.

11. Les objectifs de la politique monétaire et de changes ont consisté à éponger les liquidités excédentaires de la période 2009-2010 et à stabiliser l'inflation et le taux de change du franc guinéen. Pour cela, la BCRG a entrepris plusieurs mesures; il s'agit notamment:

- du relèvement du taux directeur de 16,75 à 22 le 23 mars 2011, et du taux des réserves obligatoires de 7,5 points pour atteindre 17%, le 23 mars, et encore de 5 points pour le porter à 22% le 19 octobre 2011.
- d'une meilleure organisation des bureaux de changes ; suite à la fermeture des bureaux de changes en début mars, les conditions d'exercice de la profession de change manuel (instruction 025 du 29 avril 2011) ont été clarifiées et le 7 avril la BCRG a rouvert les bureaux de changes. Depuis, les taux de change de ces bureaux sont librement déterminés, et le taux officiel de la BCRG est déterminé par la moyenne des taux de la veille des banques commerciales; et
- de la relance du marché interbancaire des changes (MIC) en mars 2011 qui a permis d'allouer aux banques presque 170 millions de dollars des Etats Unis pour financer les importations en 2011.

La BCRG a mis sur pied un comité de programmation monétaire pour mieux suivre l'évolution de la situation monétaire; une note mensuelle de politique monétaire et de changes a été préparée depuis juin, avec l'intention de la publier prochainement dans la presse. La BCRG a aussi commencé à renforcer les capacités de la supervision bancaire avec l'assistance du Centre Régional d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest).

12. Dans le domaine des réformes structurelles, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour créer les conditions d'une gestion économique et financière saine à moyen terme. Ainsi :

- Le gouvernement a mis en place une nouvelle politique minière visant une gestion plus transparente et plus rigoureuse des ressources naturelles du pays. C'est ainsi qu'il a adopté et promulgué un nouveau code minier conforme aux normes internationales le 9 septembre 2011, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et d'autres partenaires au développement; les textes d'application ainsi qu'un contrat standard devraient être finalisés en 2012. Par ailleurs, la Guinée a réintégré le 1er mars 2011 le processus de l'Initiative de transparence des industries extractives (Initiative ITIE) qu'elle avait volontairement suspendu en décembre 2009 et le plan d'actions du Comité de pilotage est en cours de mise en œuvre pour parachever le processus de validation de l'ITIE Guinée.
- Avec l'appui de la Banque mondiale et de l'AFD, un audit institutionnel du secteur de l'énergie a été réalisé et soumis aux parties prenantes en septembre 2011, ce qui permettra de définir un programme de réforme du secteur, à l'issue de la Table ronde organisée à cet effet les 16 et 17 janvier 2012. Des discussions sont en cours

avec Electricité de France (EDF) pour apporter son assistance technique à la société Electricité de Guinée (EDG).

- Les réformes du secteur de la justice et des services de sécurité ont été lancées en 2011, à travers l'organisation des états généraux de la justice et l'adoption d'un programme de restructuration des forces armées, de la gendarmerie et de la police. Cette restructuration comprend, notamment le recensement biométrique des effectifs militaires, achevé pour les garnisons de Conakry en octobre 2011 et en cours d'achèvement dans les garnisons de l'intérieur du pays, la mise à la retraite de 3928 militaires en décembre 2011, la création d'un cadre judiciaire pour les militaires, et l'adoption de leur statut.
- Le gouvernement a lancé un vaste programme de relance du secteur agricole en vue de réaliser l'autosuffisance alimentaire à moyen terme et de développer les exportations agricoles à long terme. Il a remis en place les structures d'encadrement et de vulgarisation agricoles, et exécuté un vaste programme de distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles.
- Avec l'appui de la Banque mondiale et de la Société financière internationale (SFI), des réformes ont été engagées pour la promotion du secteur privé en vue de faciliter les opérations d'installation des investisseurs et de création d'entreprises. A cet effet, un cadre de dialogue secteur public-secteur privé a commencé à fonctionner effectivement à partir de mai 2011 avec l'organisation d'une Table ronde public-privé. De plus, une agence de promotion des investissements privés (APIP) a été mise en place en novembre 2011, et un guichet unique pour la création d'entreprises a été institué en son sein au début de décembre 2011. Ces actions permettront d'améliorer le climat des affaires et par conséquent les prochains classements de la Guinée dans le '*Doing Business*', et ainsi de lui ouvrir l'accès au bénéfice du *Millenium Challenge Account (MCA)*. En outre, le secteur des exportations a bénéficié de la réouverture de l'accès aux marchés des Etats-Unis sous le « *African Growth and Opportunity Act (AGOA)* » en octobre 2011, qui a été suspendu en fin 2009.
- Dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, trois hôtels ont été privatisés (Hôtel Kaloum, Hôtel du Niger et Hôtel Camayenne); ceci permettra, dans les prochains dix huit mois, d'accroître la capacité d'accueil du secteur.

13. **Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place, dès sa prise de fonction, un programme d'urgence basé sur le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).** Le DSRP II (2007–10) a été prolongé sur la période 2011–2012 pour permettre de mettre en œuvre certains de ses objectifs qui n'avaient pas été

réalisés pendant la période du régime militaire en 2009–10; l'extension a été présentée aux membres du gouvernement lors d'un séminaire gouvernemental en janvier 2011 et au CNT en février 2011. Un rapport de mise en œuvre couvrant le premier semestre de 2011 a été produit et communiqué aux institutions de Bretton Woods. La préparation du DSRP III et celle d'une nouvelle enquête de pauvreté sont en cours.

14. **Au cours de 2011, le gouvernement a entrepris des mesures pour faire face aux besoins urgents de la population.** Notamment, le gouvernement a mis en place un système pour faciliter l'accès à des prix plus abordables pour quelques produits de première nécessité dont le riz, la farine, le sucre et l'huile végétale. Ce système opère parallèlement aux opérations du secteur privé. Il comprend l'importation et/ou la distribution, qui, au début ont été assurées uniquement par le gouvernement, mais qui sont graduellement réalisées en partenariat avec les opérateurs privés. A terme, le gouvernement se propose de se désengager de ces opérations. Les mesures prises incluent également une exonération ponctuelle et temporaire des droits et taxes sur ces produits importés par le gouvernement.

15. **Les efforts engagés dans le cadre de la réalisation des déclencheurs structurels du point d'achèvement de l'Initiative PPTE se poursuivent avec l'appui des partenaires au développement (Tableau 3).** Les audits trimestriels des marchés publics jusqu'à juin 2009 ont été réalisés. Les audits des marchés de la deuxième moitié de 2009 et de 2010 sont presque finalisés avec l'appui de la Banque mondiale et des experts de la Cour des Comptes Française; les travaux se poursuivent dans le but de finaliser les audits restants avant fin février 2012. Le gouvernement a lancé l'audit des marchés du premier semestre de 2011. Les rapports de l'Agence de lutte contre la corruption ont été produits et publiés pour la période jusqu'à fin 2010 sur le site internet de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et le rapport pour l'année 2011 sera préparé et publié d'ici fin mars 2012. Par ailleurs, sur les indicateurs de la santé, les données du Ministère de la Santé et celles de la Banque mondiale ont été harmonisées, permettant ainsi à la Guinée de réaliser ce déclencheur du point d'achèvement.

16. **Malgré les progrès réalisés en 2011, des défis importants restent à relever dans les années à venir.** L'inflation, bien que stabilisée en 2011, reste un sujet de préoccupation et le principal défi macroéconomique à court terme. Par ailleurs, le poids très élevé de la dette publique extérieure et la faiblesse des infrastructures, notamment dans les secteurs de l'électricité, de l'eau, des transports et des télécommunications, constituent de lourds handicaps pour la relance de la croissance. Les réformes structurelles devront notamment préparer l'économie aux investissements massifs attendus dans le secteur minier au cours des prochaines années.

III. LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES, 2012–14

17. **Le gouvernement entend adopter et mettre en œuvre un programme économique et financier couvrant la période 2012–14, pour consolider les résultats réalisés en 2011 dans le cadre du programme de référence, relancer la croissance et réduire la pauvreté.** Ce programme vise à réduire l'inflation et à jeter les bases d'une croissance accélérée et

diversifiée. Il est en ligne avec le DSRP prolongé pour 2011–12 et le plan quinquennal 2011–15, qui sera le socle du DSRP III pour 2013–16 en cours de préparation, et qui fournira les axes d'intervention pour les appuis des partenaires au développement de la Guinée. La vision économique du gouvernement consiste à mobiliser le potentiel agricole, hydro-énergétique et minier du pays, à accroître la compétitivité de l'économie en améliorant les infrastructures et les services sociaux (éducation, santé publique) et à renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

18. **Le gouvernement continuera de tout mettre en œuvre pour que le programme soit appuyé par la communauté internationale.** Cet appui pourrait se traduire par un renforcement de l'assistance technique et financière et par un allègement du poids de la dette extérieure dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

A. Objectifs macroéconomiques à moyen terme

19. **Le cadre macroéconomique à moyen terme est fortement influencé par les mégaprojets du secteur minier.** Les investissements directs étrangers dans ce secteur, surtout dans le développement des gisements de fer, pourraient atteindre plus de 40% du PIB en moyenne par an durant la période 2012–14. Au cours de cette période, l'impact économique des ces investissements consistera essentiellement à une augmentation substantielle des importations et du déficit du compte courant extérieur. Quand la production et les exportations des mégaprojets commenceront à partir de 2015, ces déficits devraient baisser très fortement, alors que le taux de croissance réelle et les recettes courantes de l'Etat devraient fortement augmenter.

20. **Les principaux objectifs macroéconomiques du programme sont de** (1) réaliser un taux de croissance réelle de 4,7% en 2012—sur le socle des larges investissements dans le secteur minier, la prise d'effet des efforts de redressement et des investissements publics dans le secteur d'énergie, l'appui au secteur agricole, et la poursuite de la normalisation de la situation politique et sociale—et un taux moyen variant entre 4 et 5% en 2013–14; (2) réduire l'inflation à 15% en moyenne annuelle en 2012, approchant 12% en glissement annuel vers la fin de l'année et de progressivement tendre vers une inflation largement au-dessous de 10% en 2014; et (3) pour se prémunir contre les chocs exogènes, maintenir les réserves de change au dessus de 2,5 mois d'importations (à l'exclusion de celles des mégaprojets financés par des investissements de l'étranger).

21. **La politique macroéconomique sera axée sur le renforcement de la coordination de la politique économique et financière.** Au niveau des finances publiques, l'accent sera mis sur la mobilisation des recettes publiques et le renforcement de la gestion des dépenses. Compte tenu de la faiblesse des marchés financiers, la politique budgétaire continuera de jouer un rôle clé dans la stratégie de réduction de l'inflation. Le déficit budgétaire sera limité par l'objectif d'éviter un financement intérieur bancaire net (en dehors de l'utilisation des dépôts des ressources exceptionnelles), la disponibilité du financement des partenaires au

développement, et la nécessité de maintenir la viabilité de la dette, aussi bien avant qu'après le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Les ressources publiques exceptionnelles obtenues du secteur minier seront orientées principalement vers le financement des infrastructures. Compte tenu de la capacité d'absorption limitée de l'économie, l'utilisation de ces ressources sera planifiée sur le moyen terme tout en poursuivant l'ajustement du solde de base du budget de l'Etat à des niveaux compatibles avec les financements disponibles. La politique monétaire devra également être resserrée en vue de résorber les excédents de liquidité et de réduire l'inflation. Une politique active du taux de change devra permettre de limiter les fluctuations erratiques et d'éviter que les investissements miniers n'entraînent une appréciation du taux de change réel et une détérioration de la compétitivité des secteurs non miniers de l'économie.

22. Les réformes structurelles vont se poursuivre dans le but d'assurer la bonne gouvernance et d'améliorer la capacité de l'économie à gérer le boom minier. La réforme du secteur minier va se poursuivre avec notamment la renégociation des conventions minières dans un esprit de partenariat. Une réforme en profondeur du secteur de l'énergie sera engagée pour accroître l'offre d'énergie électrique, tout en renforçant la gestion technique, commerciale et financière d'EDG, y compris le réajustement tarifaire. Le gouvernement va également conduire des études sectorielles en vue de réorganiser les entreprises publiques, y compris dans les secteurs des transports et des télécommunications et de mettre en place un programme d'investissement public à moyen terme crédible et réaliste, en ligne avec la stratégie de réduction de la pauvreté et le plan quinquennal. L'environnement des affaires sera assaini à travers le renforcement du système judiciaire et du cadre juridique et institutionnel du secteur privé. Avec l'appui des partenaires au développement, la réforme des forces de défense et de sécurité sera poursuivie à travers des programmes de mise à la retraite suivis de mesures d'accompagnement et de formation. Le programme de la réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration sera poursuivi, à travers, notamment, l'amélioration des procédures, la généralisation de l'informatisation, et le renforcement des capacités, ainsi que le rajeunissement et la féminisation des effectifs. Finalement, les filières agricoles seront réorganisées et les aménagements agricoles renforcés, en collaboration avec les partenaires au développement, en vue de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et du développement de l'agro-industrie.

B. Politique budgétaire

23. La politique budgétaire du gouvernement sera caractérisée par trois axes fondamentaux: (i) le renforcement de la mobilisation des recettes publiques; (ii) la maîtrise et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques et leur réorientation vers les secteurs prioritaires, dans la limite des ressources disponibles; et (iii) la limitation du déficit budgétaire et de l'endettement tout en préservant la viabilité du budget et de la dette publique. Pour les recettes, l'objectif est de converger vers la norme de la CEDEAO pour le niveau de pression fiscale en 2014, soit 20% du PIB, comparé avec presque 17,5% en 2011. Après une augmentation en 2012, les dépenses courantes devraient diminuer

légèrement en pourcentage du PIB vers 2014. Par contre, les dépenses d'investissements augmenteront fortement en 2012 et resteront à un niveau élevé au-dessus de 10% du PIB en 2013–14, reflétant l'utilisation des recettes exceptionnelles recouvrées en 2011 et la reprise de l'appui des partenaires au développement. Résultant essentiellement de l'expansion des investissements sur financement intérieur, le déficit de base augmentera de 2.5% du PIB en 2011 à 3,8% en 2012, mais se réduira pour se situer autour de 1% du PIB en 2013 et 2014.

24. Concernant le poste financement, l'objectif est d'éviter une expansion monétaire d'origine budgétaire, autre que celle liée à l'utilisation des dépôts des recettes exceptionnelles, et de sauvegarder la viabilité de la dette publique. Afin d'appuyer les efforts visant à réduire l'inflation aussi rapidement que possible, le budget ne tirera aucune avance de la Banque Centrale, et les produits résultant de l'émission de bons et d'obligations du Trésor seront utilisés pour réduire l'encours de ces avances. Les dépôts provenant des recettes exceptionnelles de 2011 seront utilisés graduellement sur le moyen terme. Le cadrage macroéconomique à moyen terme part du principe, qu'après approbation de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) par le FMI, la Guinée bénéficiera de la part des créanciers membres de Club de Paris d'un rééchelonnement des arriérés de dette extérieure restants et des obligations du service de la dette venant à échéance durant la période du programme. Le gouvernement compte également obtenir un traitement comparable de la part des autres créanciers bilatéraux, et ceci en conformité avec le cadre de travail de l'Initiative PPTE. Le besoin de financement résiduel devrait être comblé après le passage au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée en 2012. Après les élections législatives—devant marquer la fin de la période de transition vers une situation constitutionnelle normale—une conférence des bailleurs de fonds devrait permettre de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires.

Recettes

25. Le relèvement de la pression fiscale sera réalisé par l'application rigoureuse des lois et réglementations existantes, complétée par une réforme de l'administration et de la politique fiscales. Concernant les recettes fiscales provenant du secteur minier, le gouvernement appliquera de façon rigoureuse et transparente le nouveau code minier et, après sa finalisation en 2012, la convention minière type (voir paragraphe 47). Ceci devrait permettre de stabiliser les recettes minières courantes à environ 4% du PIB d'ici 2014. La fiscalité pétrolière—contribuant à près de 15% des recettes—sera sauvegardée par une application maîtrisée du mécanisme de flexibilité des prix à la pompe, afin d'éliminer progressivement les pertes de recettes sur les produits pétroliers.

26. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) développera un plan de mise en œuvre des réformes fiscales d'ici fin juin 2012 (repère structurel), sur la base de l'assistance technique des partenaires au développement effectuée en 2011, y compris celle du FMI. Ces réformes consisteront à améliorer l'efficacité de la politique fiscale et celle de l'administration fiscale.

- Les pistes de réforme de la politique fiscale porteront essentiellement sur : (i) la simplification du système fiscal en consolidant certains droits et taxes, tenant compte de leur rendement; (ii) la modification des seuils de catégorisation des contribuables; (iii) l'application de la progressivité en matière d'impôt minimum forfaitaire; (iv) l'élargissement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au niveau des moyennes entreprises; (v); la mise en cohérence des taxes sur les salaires et celle sur les entreprises; et (vi) une décentralisation fiscale graduelle en fonction des capacités au niveau local.
- Les réformes au niveau de l'administration fiscale seront axées sur (i) une meilleure segmentation de la population fiscale à travers la création des directions des grandes, des moyennes, et des petites entreprises; (ii) la transition effective du système d'évaluation administrative vers un système déclaratif; (iii) la restructuration de l'administration fiscale et douanière pour séparer les fonctions de direction, de pilotage et de suivi des fonctions opérationnelles; (iv) le renforcement des activités de renseignement, d'enquête, et de surveillance pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale; (v) le renforcement du contrôle des agences publiques autonomes pour garantir leur contribution effective au budget de l'Etat; (vi) l'accélération de l'informatisation et de l'interconnexion avec les bureaux à l'extérieur de Conakry et avec les utilisateurs (VERITAS, transitaires, importateurs); (vii) et le redéploiement des agents de douane vers les frontières terrestres. Les objectifs de ces réformes seront déclinés dans les contrats de performance assortis d'indicateurs de résultat audités pour mesurer les efforts des services indépendamment de l'influence de la conjoncture économique.

27. **Pour 2012, le gouvernement prendra les mesures suivantes :**

- Le mécanisme d'ajustement régulier du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change sera rétabli à partir du 1er juillet 2012 (**repère structurel**) après une réduction graduelle des manques à gagner à partir du début de l'année. Ceci permettra de réduire significativement les pertes de recettes estimées à plus de 3% du PIB de janvier à septembre 2011.
- La cellule en charge du code des investissements sera réactivée pour suivre de près l'application de ce code : elle établira une liste exhaustive des sociétés bénéficiant de ce code et de leurs avantages fiscaux d'ici fin mars 2012, mettra fin aux avantages des sociétés dont la durée d'éligibilité a expiré, et révisera le code pour adoption par le gouvernement d'ici fin août 2012 (**repère structurel**) pour limiter les dépenses fiscales tout en maintenant la compétitivité.
- Des propositions de modification du taux et de la portée de certaines taxes seront soumises au gouvernement et au parlement. Le relèvement des droits fixes et droits proportionnels en matière de patente sera approuvé dans le cadre du code général des

Impôts. Le relèvement du taux de la retenue à la source sur les revenus non salariaux de 10% à 15% a déjà été approuvé dans le cadre de la loi des finances 2012.

- Le système de remboursement de crédit de TVA sera amélioré pour réduire les contestations, accélérer les reversements et éviter de pénaliser la trésorerie des entreprises.
- Les exonérations réglementaires et conventionnelles feront l'objet d'une revue d'ici fin juin 2012 pour supprimer toutes celles qui ne répondent pas aux objectifs pour lesquels elles ont été instituées. Le gouvernement s'emploiera à ne pas appliquer des exonérations en dehors de celles résultant du droit commun.
- Un scanner mobile au port de Conakry et un scanner à palette à l'aéroport de Conakry seront installés.
- Le cadre technique sera amélioré : recensement sécurisé et informatisé des contribuables; informatisation des services fiscaux et des postes de recettes et leur connexion avec les autres administrations.
- Le gouvernement procédera à l'audit institutionnel et réglementaire de tous les services générateurs de recettes. Le MEF dressera une liste exhaustive de tous ces services et, d'ici fin septembre 2012, établira des contrats de performance avec ces régies de recettes sous la responsabilité des Ministères auprès desquels elles sont placées. Les quotes-parts des recettes revenant au budget de l'Etat dans les revenus nets des structures autonomes relevant du secteur parapublic seront révisées, d'ici fin décembre 2012, tout en sauvegardant l'équilibre financier de ces entités.
- Le recensement exhaustif du patrimoine bâti public sera finalisé d'ici fin septembre 2012 et son mode de gestion modifié pour sécuriser les recettes y relatives au profit du Trésor public. Le gouvernement soumettra au parlement dès fin septembre 2012 un projet de loi pour réviser l'ensemble des textes accordant des recettes affectées, en vue de les placer sous le contrôle du Ministre chargé des Finances en vertu du principe d'unicité de caisse, tout en préservant l'autonomie financière des structures bénéficiaires.
- Les contrôles fiscaux initiés en 2011, en partenariat avec la Coopération française seront menés à leur terme tant en ce qui concerne le recouvrement effectif que le règlement du contentieux. Par ailleurs, la liste de tous les redevables avec des restes à recouvrer supérieurs à 1 milliard de GNF sera publiée tous les semestres. Pour compléter le dispositif juridique de ces actions de vérification, la commission d'appel fiscal sera rendue opérationnelle durant le premier semestre 2012. Les services des enquêtes et des recherches au sein de la Direction Nationale des Impôts et de la Direction Générale des Douanes seront renforcés, du point de vue de leur positionnement administratif, et des moyens humains et matériels seront mis à leur disposition.

Dépenses

28. **Dans le domaine des dépenses publiques, les efforts du gouvernement seront poursuivis dans le sens de leur maîtrise, de l'amélioration de leur qualité, et de leur orientation vers les secteurs sociaux et économiques prioritaires.** La croissance des dépenses de fonctionnement sera modulée principalement en fonction du niveau attendu des recettes. Des éléments clefs seront la stabilisation (en pourcentage du PIB) de la masse salariale (qui a presque doublé en pourcentage du PIB depuis 2005) et la rationalisation des subventions. La réforme du secteur de sécurité devrait faciliter la réorientation des dépenses vers les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation, la justice et les infrastructures. Les recettes minières exceptionnelles donnent la possibilité de fortement augmenter les investissements. Conscient des défis résultant de telles ressources, le gouvernement a créé un Fonds spécial d'investissement (FSI) pour leur gestion (Encadré 2). Les investissements bénéficieront aussi de la reprise de l'assistance des partenaires au développement. Le gouvernement attache une grande importance à la réforme de la gestion des finances publiques. Avec l'assistance technique des partenaires, l'objectif à moyen terme est de rénover le cadre juridique, organisationnel et technique de la gestion financière publique afin de l'adapter aux défis que doit relever la Guinée en matière de gestion de la volatilité macroéconomique et des recettes, afin de sécuriser l'allocation des ressources publiques au profit de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

29. **Des réformes seront engagées par le gouvernement pour contenir la masse salariale du secteur public.** Pendant la période 2012–14, la masse salariale sera limitée autour de 5,3% du PIB. Sur la base du plan de modernisation de l'Etat, qui sera approuvé pendant le premier trimestre de 2012, le gouvernement adoptera, d'ici la fin de l'année 2012, un plan de réforme de la fonction publique pour les années suivantes, en vue d'assurer le contrôle des effectifs publics et d'améliorer la productivité de la fonction publique. Ces mesures permettront de créer un espace budgétaire pour répondre à la demande sociale devenue de plus en plus pressante en matière de recrutements pour les services publics de base : santé, éducation, routes, eau, énergie, assainissement, etc., et en même temps de stabiliser la masse salariale en pourcentage du PIB.

30. **Pour l'année 2012, le budget inclut une augmentation de la masse salariale de 16%**, permettant d'ajuster partiellement les salaires à la hausse du coût de la vie; néanmoins, la maîtrise des effectifs et la limitation des recrutements en fonction des possibilités financières de l'Etat vont stabiliser la masse salariale en pourcentage du PIB. Les mesures entreprises en 2011 seront poursuivies, s'agissant notamment du recensement biométrique, de la suppression des salaires indus à travers l'élimination des doublons et des décédés, de l'application effective des dispositions relatives à la retraite, de l'harmonisation et de la mise en réseau des fichiers des effectifs de la fonction publique et de la solde. Le gouvernement lancera également les actions prioritaires du Programme de Réforme de l'Etat et de Modernisation de l'Administration (PREMA), à savoir (i) redéfinir les missions de l'Etat, (ii) rationaliser l'administration publique, (iii) renforcer la coordination et l'efficacité du travail gouvernemental, et (iv) consolider le processus de la décentralisation.

31. **Le gouvernement procédera à la rationalisation des subventions.** Les dépenses de subventions et transferts ont connu une hausse considérable depuis 2008. A moyen terme, le soutien financier du gouvernement sera en priorité affecté à l'atténuation des effets négatifs des réformes sur les populations démunies et à la réduction des inégalités. Les filets sociaux seront développés à travers des dépenses ciblées sur la réduction de la pauvreté et sur l'amélioration du capital humain. Bien qu'en 2012 les dépenses de subventions et transferts vont encore augmenter, atteignant 4% du PIB à cause des subventions à l'agriculture et à la compagnie d'électricité (EDG), le gouvernement se propose de les stabiliser autour de 3,4% du PIB en 2013-14 sur la base des résultats attendus de la réforme de la sécurité, de l'assainissement du fichier des étudiants, de la rationalisation des interventions de l'Etat dans le secteur agricole, et de la réforme du secteur de l'électricité.

32. **Deux éléments importants de la politique du gouvernement pour rationaliser les subventions proviendront des réformes dans les secteurs de l'électricité et de l'agriculture.**

- Vu les conditions d'exploitation de la compagnie parapublique Electricité de Guinée (EDG), le gouvernement doit subventionner les coûts d'opération de nouveaux groupes thermiques ; ces coûts sont estimés à 0,6% du PIB en 2012 (voir para 49 réforme secteur électricité). En raison de l'ampleur et de l'urgence du problème d'approvisionnement en électricité, le gouvernement a organisé, du 16 au 17 janvier 2012, une table ronde avec ses principaux partenaires au développement pour élaborer les mesures de réforme de la gestion d'EDG. Le gouvernement va adopter le plan d'action découlant de cette table ronde d'ici fin mars 2012, y compris une augmentation des tarifs de l'électricité pour contenir les subventions en 2012 au montant susmentionné.
- Concernant le secteur agricole, les méthodes et procédures d'assistance au secteur (distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles), ainsi que l'octroi et le recouvrement de crédits agricoles seront harmonisés, sur la base des conseils de la Banque mondiale et du FIDA d'ici le début de la campagne agricole 2012 (avril 2012) en vue de maîtriser les subventions agricoles et d'améliorer le taux de recouvrement du crédit aux producteurs (**repère structurel**).

33. **Les dépenses d'investissement sont projetées de rester à un niveau élevé dans les années à venir pour faire face à des besoins urgents, notamment dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.** Les investissements sur financement intérieur s'élèveront en moyenne à 6% du PIB par an de 2012–14, dont les deux tiers environ seront financés sur recettes minières exceptionnelles en 2012–13 et le tiers en 2014, dont le FSI (Encadré 2). En cohérence avec le DSRP et le plan quinquennal, les investissements seront orientés essentiellement vers les secteurs de l'électricité et des infrastructures. Fruit de la reprise de nos relations avec les partenaires au développement, les dépenses des projets d'investissement sur financement extérieur sont projetées connaître un accroissement rapide en 2013–14.

Encadré 2. Guinée — Le Fonds spécial d'investissement

La loi de finances de 2012 a porté création d'un fonds spécial d'investissement (FSI) en vue de promouvoir l'utilisation efficiente et viable des recettes minières exceptionnelles.

Le FSI prendra la forme d'un compte (budgétaire) spécial du Trésor, libellé en francs guinéens, à la BCRG. Les fonds du FSI proviendront essentiellement des recettes minières exceptionnelles, quoique les partenaires au développement et d'autres sources puissent aussi contribuer à des projets cofinancés. Le FSI financera des projets figurant dans le programme d'investissement public; ce financement et les projets concernés seront soumis aux dispositions générales de la gestion des finances publiques et feront partie des budgets annuels tel qu'approuvés par le Parlement. Le gouvernement mettra en place un Comité de pilotage du FSI qui fournira des avis sur la qualité des projets proposés par les ministères et susceptibles d'être financés par le FSI, notamment conformément au programme d'investissement public et aux objectifs visés par le plan quinquennal et le DSRP de leur efficience et de leur viabilité à moyen terme. Ce comité de pilotage comprendra des représentants de la BCRG, des administrations publiques, des partenaires qui contribuent aux projets financés par le FSI et de la société civile. La contrepartie en devises des ressources du FSI sera gérée par la BCRG conformément aux meilleures pratiques internationales de gestion d'actifs dans le cadre de son portefeuille normal d'avoirs extérieurs. Les autorités entendent solliciter une assistance technique du FMI et de la Banque mondiale en vue d'adopter les textes d'application et les conditions générales de fonctionnement pour la mise en œuvre du FSI, d'ici à la fin de mars 2012 (**repère structurel**).

En mars 2012, le FSI recevra une dotation initiale équivalant à 250 millions de dollars EU provenant des recettes minières exceptionnelles de 2011. Dans le budget 2012 le gouvernement projette 250 millions de dollars EU en recettes exceptionnelles additionnelles, dont la moitié viendra aussi alimenter le FSI. Compte tenu de la capacité d'absorption limitée de l'économie et des administrations publiques, et de la complexité croissante des questions de viabilité, les défis d'une gestion efficiente des recettes exceptionnelles ne peuvent que s'intensifier avec les montants. Si l'État recueillait plus que les 250 millions de dollars EU de recettes exceptionnelles envisagées en 2012, au moins 75% de ces recettes supplémentaires seraient transférés au FSI. Au cas où ces recettes supplémentaires se concrétisaient, les objectifs du programme seraient ajustés de 80% du montant additionnel pour les réserves de change nettes (à la hausse), le financement bancaire intérieur net de l'État (à la baisse) et les avoirs intérieurs nets de la BCRG (à la baisse), et l'utilisation immédiate de 20% de ce montant serait autorisée. À cet égard, le gouvernement, sur la base des conseils des partenaires au développement, adoptera un programme d'investissement public à moyen terme d'ici fin septembre 2012 (**repère structurel**) qui constituera une réserve de projets pouvant éventuellement être financés par le FSI. Nonobstant cette disposition, le gouvernement consultera les services du FMI avant d'utiliser les recettes exceptionnelles supplémentaires au-delà du montant de 250 millions de dollars prévu dans le budget 2012 pour veiller à ce que leur utilisation reste alignée sur les objectifs globaux du programme. Si le gouvernement encaisse des recettes exceptionnelles plus importantes, il préparera une règle plus complète pour affecter ces recettes au FSI.

34. **Le gouvernement estime que le budget 2012 peut être financé.** Dans le contexte d'une diminution des aides budgétaires, les besoins de financement seront comblés par des ressources intérieures et un allègement de la dette extérieure (voir paragraphe 55 ci-dessous). Au cours de l'année 2012, la variation de la position nette du Trésor public vis-à-vis du système bancaire, hors utilisation des dépôts correspondant aux recettes minières exceptionnelles sera nulle. Le budget 2012 prévoit l'utilisation de 215 millions de dollars EU (soit près de 4% du PIB) des recettes exceptionnelles recouvrées en 2011 et déposées à la BCRG. De plus, sur les 250 millions de dollars EU de recettes exceptionnelles attendues en 2012, la moitié est prévue pour financer les dépenses générales du budget, tandis que l'autre moitié sera versée dans le Fonds spécial d'investissement et viendra en amélioration de la position nette du Trésor public à la BCRG. Par ailleurs, pour des besoins de développement du marché monétaire et du marché financier, le gouvernement à l'intention d'accroître l'encours des bons du Trésor (généralement souscrits par les banques commerciales) de 300 milliards de francs guinéens et émettre un emprunt obligataire pour également 300 milliards de francs guinéens. Pour maintenir un financement zéro des opérations financières de l'Etat par le système bancaire, hors utilisation des dépôts correspondant aux recettes exceptionnelles, il va utiliser ces ressources pour des remboursements supplémentaires de 600 milliards de francs guinéens à la Banque Centrale.

35. **Sur le plan des mesures structurelles, la gestion des finances publiques sera modernisée.** A cet effet, le gouvernement procédera à la révision de son cadre législatif et réglementaire pour l'aligner sur les standards internationaux ou régionaux. Pour 2012, une nouvelle loi organique relative aux lois de finances sera élaborée, adoptée et soumise au Parlement d'ici fin juin 2012; le nouveau code des marchés publics sera approuvé et appliqué avant fin 2012; le règlement général sur la comptabilité publique sera adopté d'ici fin septembre 2012; une nouvelle nomenclature budgétaire sera élaborée d'ici fin septembre 2012 et un nouveau plan comptable de l'Etat d'ici fin décembre 2012 et mis en œuvre pour la préparation et l'exécution de la loi des finances de l'année 2014; le code général des impôts sera révisé; le livre des procédures fiscales sera élaboré; le code des douanes et le code des investissements seront adaptés à l'évolution de l'environnement économique national et international. Toutes ces réformes seront soutenues par les actions de renforcement des capacités, avec l'assistance du FMI, d'AFRITAC Ouest et d'autres partenaires au développement.

36. **Le gouvernement continue de veiller à ce que les marchés publics soient attribués dans la transparence et selon des procédures d'appel à la compétition.** Pour éviter les dérapages catastrophiques de 2009–10, les réglementations des marchés publics ont été strictement appliquées en 2011. Néanmoins, pendant le dernier trimestre de 2011, le gouvernement s'est vu dans l'obligation d'accorder deux 2 contrats importants sur une base de marchés gré-à-gré à cause des problèmes aigus, des besoins urgents et des fortes attentes des populations dans les secteurs agricoles et de l'énergie. Il s'agit du contrat d'acquisition de groupes thermiques du Brésil pour commencer à pallier l'insuffisance de la production électrique par rapport à la demande et du contrat d'achat de tracteurs, de moissonneuses-

batteuses et autres matériels agricoles pour la campagne agricole. Pour 2012 et à l'avenir, le gouvernement évitera toute transaction de gré à gré non conforme au code des marchés publics. En ce qui concerne les contrats de marchés publics signés en 2009–10 qui ont été gelés, le gouvernement a décidé d'annuler ceux qui n'ont pas connu de début d'exécution et une commission de règlement des marchés a été constituée pour requalifier les autres tout en les rendant compatibles avec les inscriptions budgétaires, et en les soumettant à des cahiers de charges stricts

C. Politiques monétaire et des changes

37. **La politique monétaire à moyen terme aura pour première priorité la maîtrise de l'inflation à travers des ponctions régulières des liquidités excédentaires.** A cet égard, la BCRG va maintenir une politique monétaire très rigoureuse, limitant la croissance de la base monétaire en ligne avec l'objectif de réduction de l'inflation, y compris à travers une redynamisation des instruments de marché et des interventions dans le marché des changes. Elle veillera à juguler autant que possible les pressions inflationnistes que pourrait engendrer la rapide accélération des mégas projets miniers en 2012, particulièrement en stérilisant la contrevaieur en francs guinéens des apports en devises étrangères destinés aux dépenses locales de ces projets. La BCRG continuera de renforcer l'efficacité du marché des changes et, plus généralement, de développer le système financier, y compris sa supervision. Le gouvernement attache une grande importance à l'indépendance de la Banque Centrale et prendra les mesures nécessaires pour renforcer sa situation financière, après les excès des années 2009–10.

- a. **En 2012, la BCRG envisage de renforcer ses capacités à définir et exécuter sa politique monétaire.** Suite au relèvement du coefficient de réserves obligatoires à 22% en octobre 2011, la BCRG envisage de réactiver les interventions en utilisant ses propres titres financiers, les titres de régulation monétaire (TRM)). En plus, en étroite collaboration avec le MEF, elle préparera une étude sur la consolidation et la conversion des avances de la Banque Centrale en bons du trésor et l'utilisation des titres du trésor pour la mise en œuvre de la politique monétaire. Avec l'assistance technique du FMI, la BCRG envisage de développer ses outils pour une meilleure appréciation des conditions de liquidité de l'économie, afin de mieux informer la politique monétaire. En outre, elle continuera à mieux informer l'économie par la publication mensuelle de son bilan et une analyse de l'évolution de la situation monétaire sur son site internet et dans les journaux locaux.

38. **La politique des changes visera à renforcer la détermination des taux par les forces du marché, à minimiser les fluctuations journalières, et à réduire la prime de change entre les marchés officiel et informel.** Le niveau amélioré des réserves internationales permettra une intervention accrue dans le marché interbancaire des changes (MIC), bien que la BCRG soit consciente de la nécessité de sauvegarder la compétitivité externe. En plus, pour renforcer la capacité de l'économie guinéenne à absorber des chocs

externes, les autorités monétaires maintiendront un niveau de réserves internationales brutes équivalent à au moins 2,5 mois d'importations des biens et services (hors importations des grands projets dans le secteur minier financées par les investissements directs étrangers).

39. La BCRG continuera à améliorer le fonctionnement du marché des changes en vue d'unifier les marchés officiel et parallèle et d'éliminer les taux de change multiples.

Pour mieux refléter les forces du marché, réduire davantage la prime avec le marché parallèle, et attirer les transactions dans le marché formel, les autorités monétaires envisagent, dans un premier temps, d'élargir la bande des transactions autour du taux de référence à l'intérieur de laquelle les banques sont tenues de vendre et d'acheter des devises étrangères, et par la suite de l'éliminer. Le taux de référence continuera à être déterminé comme la moyenne pondérée des taux des banques commerciales. S'inspirant des recommandations de l'assistance technique du FMI, la BCRG améliorera la transparence des transactions dans les enchères hebdomadaires (le Marché Interbancaire de Changes—MIC). En outre, elle élaborera une note qui clarifiera les règles de fonctionnement du MIC (mode d'attribution des montants et fixation du taux de change) approuvées par la Commission des changes—d'ici fin mars 2012. Elle veillera à ce que la position de changes des banques primaires soit conforme aux normes réglementaires en vigueur. En plus, la BCRG se propose de faire une refonte de la réglementation des changes, avec l'assistance technique du FMI. La Banque Centrale demandera une assistance technique supplémentaire du FMI pour proposer des mesures nouvelles visant à éliminer la pratique des taux de change multiples. Pour garantir la réussite de la politique de changes, elle sollicitera également le renforcement des capacités opérationnelles des changes à travers la mise en place de la salle de marchés des changes et la formation de son personnel. À ce titre, une requête d'assistance technique et financière a été adressée à la Banque mondiale.

40. La BCRG attache une grande importance au renforcement de la supervision bancaire. En s'appuyant sur l'assistance technique d'AFRITAC de l'Ouest, la BCRG a augmenté les effectifs de la direction de la supervision des institutions financières avec le recrutement de 18 inspecteurs en fin 2011. En 2012, elle va s'atteler à former son personnel, avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest et de la Banque de France. La mise en œuvre de ce programme de formation permettra de remettre rapidement aux normes la capacité de la BCRG en matière de supervision bancaire. La BCRG a également sollicité l'assistance technique du FMI et d'AFRITAC de l'Ouest pour renforcer les textes réglementaires de la supervision bancaire. En 2012, elle envisage enfin de préparer une stratégie de développement du secteur financier, y compris dans l'optique de préparer les bases d'une croissance économique plus forte au cours de la deuxième moitié de la décennie, après le début de la production des nouveaux gisements miniers.

41. La BCRG va poursuivre sa politique de modernisation et continuera de renforcer la transparence dans la conduite de ses opérations. L'audit externe des états financiers de la BCRG pour l'année 2011 sera finalisé avant fin juin 2012 et les résultats, y compris l'opinion de l'auditeur, seront publiés sur son site internet d'ici fin août 2012. Au cours de la période du programme, un auditeur externe indépendant sera sélectionné pour

certifier les informations comptables et les statistiques relatives aux dates d'évaluation de la performance du programme soumises au FMI par la BCRG. L'audit du système d'informations a été réalisé par un cabinet indépendant et des mesures ont été prises pour corriger les faiblesses identifiées. En particulier un assistant technique a été recruté en novembre 2011 pour accompagner la BCRG dans la refonte de la direction de l'informatique et dans le renforcement de la gouvernance du système d'informations. En outre, un nouveau schéma directeur informatique a été adopté en décembre 2011.

42. **La BCRG continuera aussi à renforcer l'administration et sa situation financière.** A l'issue de la mission de janvier 2012 du FMI pour la mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2007, la Banque Centrale mettra en œuvre l'essentiel des recommandations formulées. Il s'agit en particulier de la redynamisation du comité d'audit, de la publication des états financiers audités et du renforcement du mécanisme d'audit externe. Par ailleurs, le conseil d'administration de la BCRG approuvera la politique et un guide des procédures d'investissement de ses avoirs d'ici fin décembre 2012 (**repère structurel**) Pour renforcer les capacités de gestion des avoirs extérieurs, en hausse grâce aux recettes minières exceptionnelles, la Banque Centrale a demandé une assistance technique de la Banque mondiale dans le cadre de son *Reserve Advisory and Management Program*. Finalement, elle demandera une assistance technique pour changer le système de comptabilité pour le rendre conforme aux normes d'*International Financial Reporting Standards (IFRS)*. Ceci pourrait requérir une augmentation du capital de la BCRG, en partie pour couvrir les pertes résultant des commandes massives de billets de banque durant la période 2009—10. En attendant la conversion des états financiers aux normes IFRS, l'Etat recapitalisera la BCRG à hauteur d'USD 50 millions au cours du second semestre 2012. Ce montant sera prélevé sur les recettes exceptionnelles.

D. Autres mesures de réformes structurelles

43. **L'objectif principal poursuivi à moyen terme dans le domaine des réformes structurelles est de créer un environnement favorable à une croissance économique diversifiée en préparant l'économie pour le boom minier dans les années à venir.** Suite à la normalisation de la situation politique et sociale, et sur la base de l'amélioration fondamentale de la gouvernance que le gouvernement est déterminé à réaliser, l'intérêt des investisseurs étrangers dans le développement des riches ressources naturelles de la Guinée est rapidement revenu. Des grands projets d'investissement dans l'exploitation du minerai de fer et de la transformation de la bauxite en alumine sont en cours d'exécution ou dans une phase avancée de préparation. Le volume d'investissement de ces mégaprojets au cours de la période 2011–14, y compris les infrastructures de transport, est estimé à un montant de 25 milliards de dollars des Etats Unis, soit plus de 5 fois le PIB de 2011. Le début de la production prévue vers le milieu de la décennie va transformer l'économie guinéenne. Les réformes structurelles auront comme défi de veiller à ce que cette transformation contribue à une amélioration des conditions de vie des populations et à une réduction de la pauvreté. Les principales réformes concernent la gestion du secteur minier et du secteur de l'énergie, et la promotion du secteur agricole, ainsi que l'amélioration du climat des affaires.

Politique minière

44. Les perspectives à moyen terme du secteur minier dépendent des mégaprojets de minerai de fer et de transformation de la bauxite en alumine en cours.

Le développement de ce secteur à plus long terme nécessite la diversification de l'exploitation à d'autres substances naturelles et non renouvelables telles que le pétrole, l'or, l'uranium, le nickel, les terres rares. La vision du gouvernement pour le développement minier du pays repose sur le concept de Mines et Développement Intégré Durable. Ce concept s'articule autour de quatre axes: i) le développement de l'agriculture et du tissu industriel dans les zones minières et le long des voies de transport des produits miniers; (ii) la protection de l'environnement par un suivi rigoureux des plans de gestion environnementale et le contrôle adéquat du fonds séquestre pour la protection de l'environnement; (iii) le développement communautaire par l'amélioration des capacités institutionnelles des collectivités locales à assurer une bonne gestion de la contribution des sociétés minières et par l'élaboration de conventions de développement communautaire entre les sociétés minières et les collectivités; et (iv) le contrôle régulier des activités minières pour l'amélioration des revenus de l'Etat. Dans le secteur pétrolier, des projets de révision du Code Pétrolier, du contrat type de partage de production et des textes d'application ont déjà été préparés. Le gouvernement compte travailler avec un cabinet de grande réputation pour finaliser ces textes, d'ici fin septembre 2012.

45. La nouvelle politique minière vise à faire bénéficier les populations des ressources minières du pays et à promouvoir les synergies avec le reste de l'économie.

La stratégie de développement des infrastructures d'évacuation des produits miniers sera mise en œuvre à travers le positionnement de l'Etat en tant que propriétaire des infrastructures minières d'évacuation, l'intégration des sociétés minières dans le schéma directeur de développement des infrastructures élaboré par l'Etat pour réaliser un développement harmonieux à l'échelle de l'économie nationale et procéder à une utilisation en commun des infrastructures pour assurer les rentabilités financière et économique, ainsi que le désenclavement des zones d'implantation. Les mégaprojets par leur complexité et leurs grandes capacités de production imposent à l'Etat de veiller à la formation du personnel afin de disposer de cadres et techniciens capables non seulement de contrôler et de suivre des activités minières, mais aussi de conduire ou réaliser la construction et l'exploitation des projets miniers. Le gouvernement renforcera la bonne gouvernance à travers le respect des principes des organisations internationales actives dans le domaine. La Guinée s'efforcera de mettre en œuvre les principes de l'Initiative ITIE et du Processus de Kimberley de manière adéquate et exhaustive. Cela permettra de renforcer la transparence et la crédibilité dans la gestion des revenus miniers et de sécuriser la traçabilité du diamant produit en Guinée dans le commerce international. Cette pratique de transparence et de bonne gouvernance sera maintenue et renforcée avec le développement des méga projets.

46. Pour 2012, la politique minière sera axée sur (i) la finalisation de la mise en œuvre du nouveau Code minier par l'adoption des textes d'application, (ii) l'audit et la

révision des contrats existants pour les rendre autant que possible conformes au nouveau Code minier, et (iii) l'assainissement du cadastre minier.

- *Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Code minier, et avec l'assistance technique des partenaires dont le FMI, le gouvernement finalisera les textes d'application, améliorant ainsi la réglementation minière.* Pour que l'État obtienne une part équitable des recettes de l'exploitation des ressources minières, les décrets d'application du nouveau Code minier seront adoptés et publiés, de même qu'une nouvelle convention minière type de la Guinée, d'ici fin juin 2012 (**repère structurel**). Pour ce faire, la convention minière type élaborée en 2008 sera harmonisée avec les dispositions du nouveau Code minier. Vu la grande importance du secteur minier dans les recettes de l'Etat et dans l'économie guinéenne, le gouvernement consultera le FMI pour toute modification du nouveau Code minier et de ses textes d'application ayant une incidence fiscale, avant leur approbation (**repère structurel continu**).
- *Les conventions minières existantes seront révisées, d'accord parties, pour assurer un traitement équitable de tous les investisseurs dans le cadre de la loi minière du pays.* Le recrutement de cabinets spécialisés dans les meilleurs délais pour conseiller le gouvernement dans la révision des conventions minières devra rassurer les sociétés en activité et éviter de pénaliser le développement des projets en cours. Dans ce cadre, les autorités ont sélectionné des cabinets indépendants pour mener un audit des sociétés minières afin de s'assurer que l'activité des compagnies dans le passé a été conforme à toutes les dispositions des conventions existantes. L'audit est prévu pour être finalisé d'ici la fin de l'année 2012.
- *Le cadastre minier sera audité et assaini pour faciliter une gestion plus rationnelle des ressources minières en vue d'un meilleur développement du secteur.* L'assainissement du cadastre vise à disposer d'un fichier de données sur les ressources naturelles dont la gestion permettra à l'Etat d'avoir une bonne connaissance des réserves minières identifiées. Ce fichier devrait permettre un suivi des activités minières pour être informé de toutes les transactions dans le secteur. Un cabinet externe indépendant a été choisi après un appel d'offres conforme au Code des marchés pour réaliser l'audit du cadastre minier. Les équipes techniques seront bientôt opérationnelles et l'audit est prévu pour être finalisé d'ici fin juin 2012.

Secteur énergétique

47. **La politique à moyen terme pour le secteur de l'énergie s'articule sur deux volets : (i) la restructuration et l'assainissement de l'existant, dont le monopole parapublic EDG; et (ii) la mise en valeur du vaste potentiel de la Guinée dans l'hydro-électricité.** Le manque de maintenance et les pertes techniques et commerciales de plus de 43% de la production ont eu comme résultat l'absence quasi-totale d'électricité dans la plupart des régions du pays. La réforme du secteur est une des plus importantes priorités du gouvernement, étant donné l'effet désastreux sur la croissance économique et sur les

conditions de vie de la population. En attendant, le gouvernement a déjà commencé à lancer un des grands projets hydroélectriques identifiés depuis longtemps, le barrage de Kaléta sur le fleuve Konkouré qui, avec des projets de micro-barrages, va non seulement augmenter la disponibilité de l'énergie au niveau local, mais aussi offrir des possibilités d'exportation de l'énergie électrique vers les pays voisins.

48. Pour 2012, l'accent sera mis sur l'assainissement et la restructuration du secteur.

Suite à l'audit du secteur de l'énergie, le gouvernement compte engager, avec l'appui des partenaires au développement, une réforme en profondeur du secteur visant non seulement à accroître l'offre d'énergie électrique, mais aussi à renforcer la gestion technique, commerciale et financière d'EDG, y compris le réajustement tarifaire. Une table ronde sectorielle organisée à Conakry les 16 et 17 janvier 2012 avec les partenaires au développement, a examiné le rapport d'audit du consultant et le programme d'investissement du secteur énergie pour la période 2011–14, ainsi que la structure de gouvernance et la gestion d'EDG. A l'issue de cette table ronde, un plan d'actions comprenant le programme d'investissement, un calendrier de réajustement tarifaire et des mesures de redressement visant à réduire les pertes techniques et non techniques, et à renforcer la gestion commerciale et financière d'EDG a été convenu. Le gouvernement envisage d'adopter un plan complet pour le secteur d'ici fin mars 2012 (**repère structurel**). Ce plan comprendra un ajustement tarifaire qui assure que l'appui budgétaire pour l'EDG reste dans la limite du montant prévu par la loi de finances. Un partenaire stratégique sera aussi sélectionné par le gouvernement, pour apporter une assistance technique à la gestion.

49. Le gouvernement se propose également d'assainir et de renforcer la gestion du secteur de l'eau. Dans cette perspective, il est prévu de conduire dans le courant de l'année 2012 un audit institutionnel du secteur, et ensuite d'organiser une table ronde des partenaires avec l'appui de l'AFD et de la Banque mondiale. Ce processus devrait conduire, comme pour le secteur de l'électricité, à définir un programme de restructuration et d'investissement dans le secteur de l'eau, y compris la sélection d'un partenaire stratégique pour l'assistance technique.

Secteur agricole

50. La politique agricole du gouvernement vise à assurer la sécurité alimentaire de la population vers 2014 et à faire de la Guinée un exportateur de produits agricoles, à terme. Le gouvernement entend concrétiser cette vision par la modernisation des exploitations familiales et la promotion du secteur privé agricole. Les interventions de l'Etat, y compris le soutien financier du gouvernement au secteur agricole, seront guidées par le souci d'améliorer l'efficacité économique et l'équité sociale dans ce secteur. Les principales actions envisagées visent à :

- favoriser le développement d'un secteur privé agricole dynamique, en mettant sur pied des mécanismes viables de financement du secteur;

- renforcer les aménagements agricoles structurants, en collaboration avec les partenaires au développement, en vue de faciliter les investissements privés dans l'agro-industrie;
- diversifier les productions vivrières, autres que le riz, tout en développant durablement la riziculture, en améliorant la maîtrise de l'eau; et
- accroître la productivité du travail et les rendements à l'hectare dans les exploitations agricoles, par une politique d'encouragement à l'utilisation des intrants et semences améliorés, et l'introduction d'une mécanisation agricole adaptée.

51. **L'objectif principal de la politique agricole pour 2012 sera de renforcer la viabilité des mesures d'assistance au secteur initiées en 2011.** En collaboration avec les partenaires au développement, le Ministère de l'Agriculture a préparé un Plan National d'Investissements Agricoles (PNIA), qui sera prochainement adopté par le gouvernement. Avec l'assistance de la Banque mondiale, le gouvernement continuera à réorienter les dépenses publiques en cohérence avec les priorités du PNIA. En outre, le système actuel de facilitation de l'accès aux intrants agricoles sera graduellement ajusté pour assurer une compétitivité effective du secteur et optimiser l'utilisation des subventions budgétaires. Dans un premier temps, tout en préfinançant et subventionnant les semences, engrais et matériels agricoles, le gouvernement s'assurera du recouvrement de la partie à la charge du producteur. Par la suite, le gouvernement réduira progressivement les subventions au fur et à mesure du développement de la production agricole, pour atténuer le fardeau budgétaire et éviter de maintenir une compétitivité artificielle qui nuirait au développement optimal de l'économie dans son ensemble.

Amélioration du climat des affaires

52. **Le gouvernement est aussi en train de finaliser un plan d'action pour améliorer le climat des affaires.** En 2011, la Guinée était classée 181^{ème} sur 183 pays du monde dans l'index « *Doing Business* ». **L'objectif est de monter au moins de 10 places** dans les trois ans à venir. Pour cela, le gouvernement:

- facilitera l'exercice *de l'activité* économique à travers la promotion de la concurrence et du partenariat public-privé pour créer des entreprises de référence dans les secteurs stratégiques tels que l'énergie. En 2012, il envisage de renforcer le cadre institutionnel de l'investissement privé, y compris notamment : (a) l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements privés et du guichet unique et le renforcement de leurs capacités pour répondre aux demandes des investisseurs; et (b) la rationalisation des organisations professionnelles du secteur privé. Le gouvernement a demandé l'assistance technique et financière de la Banque mondiale et de la SFI pour conduire les réformes nécessaires à la promotion du secteur privé, à l'amélioration du climat des affaires et des incitations à l'investissement privé dans l'économie non minière. A cet égard, une lettre de

politique de promotion des investissements privés sera préparée, avec l'assistance des partenaires au développement, et adoptée par le gouvernement d'ici fin septembre 2012. Dans le même temps, une unité de coordination des réformes du secteur privé sera mise en place au sein du Ministère de l'Industrie et des PME;

- renforcera la crédibilité et l'autorité de la justice pour la rendre plus indépendante, intègre et accessible à tous. En 2012, le gouvernement mettra en place un programme de formation continue pour les magistrats et auxiliaires de justice et aidera à renforcer les capacités de l'ordre des avocats, des notaires, des huissiers de justices et des commissaires priseurs pour une meilleure exécution des décisions de justice;
- maintiendra la pratique des audits trimestriels des grands marchés publics et renforcera l'Agence nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, par l'adoption et la promulgation de la loi anti-corruption qui transpose dans le droit interne des dispositions des conventions de l'ONU et de l'Union Africaine relatives à la lutte contre la corruption. Il lancera en 2012 une seconde enquête pour évaluer le niveau de la corruption dans le pays;
- engagera la réforme des entreprises publiques et mettra en place un meilleur mécanisme de leur suivi. Le gouvernement va adopter une stratégie de désengagement de l'État des entreprises avant fin décembre 2012. Une liste des entreprises à privatiser sera dressée d'ici juin 2012. Le mode de gestion des 19 entreprises revenues dans le portefeuille de l'État en 2011 sera redéfini.

Initiative PPTE

53. **Le gouvernement accorde une haute priorité à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée le plus rapidement possible.** Il va déployer tous les efforts pour respecter rapidement les déclencheurs restants, y compris la mise en œuvre satisfaisante d'un programme soutenu par le FMI dans le cadre de la FEC. La mise à jour du profil de la pauvreté avec les données de l'enquête des ménages en cours va permettre aux autorités d'affiner leurs politiques pour mieux protéger les pauvres, tandis que la publication des rapports d'audit des marchés publics d'un montant supérieur à 100 millions de francs guinéens permettra d'ancrer davantage la culture de la transparence dans la gestion financière publique.

E. Financement extérieur

54. **Pour combler les besoins de financement en 2012, et régulariser ses relations avec les créanciers extérieurs, le gouvernement a l'intention de demander à ces créanciers un allègement de la dette.** Après l'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI, il approchera les créanciers membres du Club de Paris pour un rééchelonnement de la dette dans les conditions exceptionnelles similaires à celles obtenues en 2008. En ce qui concerne les autres créanciers bilatéraux hors Club de Paris, avec

lesquels des arriérés ont été accumulés, le gouvernement a l'intention d'engager des discussions pour parvenir à un accord sur un traitement de la dette aux conditions comparables au Club de Paris et dans le contexte de l'Initiative PPTE. Egalement, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE permettra de couvrir une partie des besoins de financement du programme. Par ailleurs, le gouvernement sollicitera la reprise de l'assistance intérimaire accordée par le FMI dans le cadre de l'Initiative PPTE, qui correspondra à la quatrième tranche de cette assistance pour un montant de 1,2852 millions de DTS. En attendant, les décaissements liés au programme soutenu par la FEC permettront de couvrir le reliquat des besoins de notre balance des paiements.

55. Pour veiller à une gestion prudente de la dette, les autorités ne mobiliseront que des dons et des emprunts concessionnels. Le projet de développement du gisement de fer des blocks Simandou 3 et 4 prévoit une participation de l'Etat dans la compagnie d'infrastructure liée au projet à hauteur de 51%, ce qui pourrait faire appel à un financement de la part de la Guinée pour plus de 4 milliards de dollars EU; le gouvernement fournira aux services du FMI les détails sur le financement de sa participation avant fin juin 2012. Pour veiller à la viabilité de la dette, aussi bien avant qu'après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, les autorités s'engagent à soumettre à la Direction Nationale de la Dette toutes propositions de nouvel accord de prêts ou de garanties de prêts pour s'assurer que les conditions sont concessionnelles. De plus, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les conditions et la concessionnalité de toutes nouvelles propositions d'accord de prêt, avant de contracter ou garantir toute dette extérieure. Concernant le service de la dette envers le FMI, la BCRG continuera à maintenir un approvisionnement suffisant de son compte DTS auprès du FMI pour couvrir tous les paiements venant à échéance au cours du trimestre à venir.

IV. STATISTIQUE ET BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

56. Le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour améliorer le système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité. Cela passe par la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). En particulier les autorités poursuivront les réformes institutionnelles en finalisant la mise en place de l'Institut National de la Statistique à travers l'installation de son conseil d'administration durant le premier trimestre 2012. Elles s'efforceront également de lancer la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités déjà négociés avec les partenaires au développement.

57. Le gouvernement a identifié un large éventail de besoins d'assistance technique en gestion macroéconomique. Les capacités institutionnelles qui étaient déjà faibles se sont affaiblies davantage au cours des années 2009–10, lorsque les procédures et réglementations normales ont été largement contournées. Afin de prendre un nouveau départ, les autorités ont demandé une assistance technique aux partenaires, inclus le FMI et son centre régional AFRITAC de l'Ouest. Plusieurs missions de ces deux derniers ont été effectuées, à cet effet à compter de février 2011, et ont fait des recommandations dans les domaines de la politique

fiscale, de l'administration fiscale et douanière, de la gestion des finances publiques, du marché des changes, de la politique monétaire, la supervision bancaire, et des comptes nationaux.

58. **Le gouvernement est déterminé à améliorer la coordination de l'assistance technique pour mieux en tirer profit.** La nomination récente d'un assistant technique de la Coopération française chargé de cette coordination, permettra un meilleur suivi du tableau de bord conjoint des interventions des partenaires pour éviter les duplications et développer les synergies. Les autorités ont déjà demandé aux partenaires à mieux coordonner leurs interventions. Dans ce cadre, l'Union Européenne s'est associée avec (i) le FMI sur la modernisation du cadre juridique et le renforcement de la gestion comptable, (ii) la Banque mondiale sur la création de l'Agence de régulation des marchés publics et (iii) la France sur le renforcement des corps de contrôle. Les autres chantiers, auxquels nos principaux partenaires s'associent, notamment la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Union européenne (UE) et l'Agence américaine pour le développement international (USAID), concernent notamment les domaines transversaux (formation, informatisation du Ministère de l'Economie et des Finances, la déconcentration et la décentralisation financières, le renforcement des capacités en matière de coordination économique et financière, la réforme de l'Etat et modernisation de l'administration), la mobilisation des recettes intérieures (impôts et douanes) et extérieures (dette et aide publique au développement, cruciales en cette période où l'accent est mis sur les déclencheurs du point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE et sur le réengagement de la communauté internationale), le cadrage macroéconomique, la gestion de la trésorerie et le budget, le Ministère du Plan, le Ministère des Mines et de la Géologie, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, et le Haut Commissariat à la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration.

V. SUIVI, EVALUATION, ET CONTROLE DU PROGRAMME

59. **Pour suivre la mise en œuvre des mesures et la réalisation des objectifs de son programme, le gouvernement guinéen a institué un dispositif de suivi comprenant un Comité de Coordination des Réformes (CCR) et un Comité Technique d'Appui au CCR,** ainsi qu'une Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP) placée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Avec ce dispositif, le gouvernement, la Banque Centrale, les institutions financières internationales et les partenaires au développement de la Guinée recevront des rapports périodiques sur les progrès accomplis, les perspectives et les mesures envisagées.

60. **Le programme fera l'objet de suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels** (Tableaux 4 et 5 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Annexe 1). La première année du programme couvre la période allant de janvier à

décembre 2012, et la première (seconde) revue du programme basée sur les critères de performance à fin juin 2012 (décembre 2012) devrait être achevée au plus tard en octobre 2012 (avril 2013).

61. **Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à** ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur la balance des paiements et les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni introduire des pratiques de changes multiples, conclure des accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier des restriction aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures, financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

Tableau 1. Guinée: Objectifs indicatifs pour le programme SMP en 2011 1/
(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2010		2011							
	fin Déc. ²	fin Mar.	fin Jun.	fin Jun.	fin Jun.	fin Sep.	fin Sep.	fin Sep.	fin Déc.	fin Déc. 7/
	Real.	Real.	Prog.	Real.	Situation	Prog.	Real.	Situation	Prog.	Est.
Objectifs quantitatifs										
Solde de base(plancher) ³	-3,424	-59	-330	616	Atteint	-429	183	Atteint	-663	-864
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	6,741	6,741	1,760	-12	Atteint	2,045	1,495	Atteint	2,488	2,780
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) ³	4,037	-77	-4,682	-5,558	Atteint	-4,397	-4,964	Atteint	-3,943	-3,518
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU ^{3,4,5}	22	103	802	1,026	Atteint	774	927	Atteint	669	541
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU ⁶	n.a.	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme dus ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU	n.a.	0	0	0	Atteint	0	0	Atteint	0	0
Pour mémoire:										
Base monétaire	6,982	6,979	6,984	7,167		6,998	6,863		7,101	6,889

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

¹ Les définitions sont incluses dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Flux en 2010 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2010 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

³ Variation cumulée à partir de fin-décembre 2010.

⁴ Calculé sur base de taux de change du programme.

⁵ Le montant à fin 2010 exclut les allocations spéciales de DTS en 2009

⁶ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE (excluant l'emprunt auprès du FMI).

⁷ Les estimations à fin Décembre 2011 se basent sur les discussions entre les autorités et les services du FMI au cours de la mission de Novembre. Des données mises à jour pourraient être disponibles avant fin février 2012. Bien que les estimations actuelles montrent quelques dépassements par rapport aux objectifs du programme, si les investissements additionnels financés avec les ressources exceptionnelles et qui ont déjà été discutés avec les services du FMI sont exclus, la performance est meilleure par rapport au programme. Si ces investissements sont exclus, le déficit en solde de base à fin décembre 2011 serait de GNF 356 milliard, moins important que le déficit prévu dans le programme. Pour les avoirs intérieurs nets de la banque centrale, le crédit intérieur du gouvernement auprès des banques, et la base monétaire, la valeur en GNF des ressources exceptionnelles est obtenue en utilisant le taux de change du programme.

Tableau 2. Guinée : Réformes Structurelles pour le programme SMP

Actions Continues	Impact Macroéconomique	Situation Actuelle
Aucun paiement par la banque centrale pour le compte du gouvernement sans l'autorisation signée du Ministre de l'Economie et des finances ou de son suppléant/délégué. (MPEF ¶6)	Rétablir le contrôle et les procédures budgétaires.	Respecté jusqu'en Septembre 2011.
Aucune nouvelle exonération fiscale et douanière. (MPEF ¶8)	Rétablir le contrôle budgétaire et sécuriser les recettes du gouvernement.	Respecté à l'exception des produits de première nécessité.
Publication mensuelle dans les medias locaux d'un bilan sommaire et d'une brève analyse des perspectives monétaires. (MPEF ¶21)	Informers les acteurs économiques sur les évolutions du secteur monétaire.	Note mensuelle de politique monétaire et des changes préparée depuis juin, et publiée en janvier 2012.
Aucune nouvelle dépense extrabudgétaire. (MPEF ¶18)	Rétablir le contrôle budgétaire et éviter les excès de dépenses.	Respecté jusqu'en Septembre 2011.
Le recrutement net dans de la fonction publique dans les secteurs autres que la sante, l'éducation et la justice sera nul. Le recrutement dans la fonction publique est prévu être compensé par l'élimination des employés fictifs et des doublons. (MPEF ¶13)	Eviter une augmentation structurelle des dépenses de salaires (améliorer l'efficacité des dépenses).	Gel annoncé par arrêté conjoint (interministériel) du 22 mars 2011.
Exécution du budget sur base caisse sans financement de la BCRG sur 2011. (MPEF ¶6, 16)	Appliquer une rigueur budgétaire et contenir l'inflation.	Respecté jusqu'en Septembre 2011.
31 Mars 2011		
Publication d'une lettre circulaire rétablissant comme mode normal de passation des marchés publics la procédure de sélection compétitive. (MPEF ¶18)	Appliquer les règles de gestion des finances publiques.	Accompli selon l'arrêté ministériel du 11 Mars 2011

Tableau 2. Guinée : Réformes Structurelles pour le programme SMP (suite et fin)

30 Avril 2011		
Adoption de la loi sur le compte unique du trésor. (MPEF ¶18)	Améliorer le contrôle des ressources financières de l'Etat et réduire les coûts des emprunts.	Accompli, loi n° 2011/002/CNT
30 Juin 2011		
Convention minière type conforme aux pratiques internationales, soumise à l'approbation du gouvernement. (MPEF ¶28)	Améliorer l'environnement des affaires dans le secteur minier et sécuriser des recettes pour le gouvernement.	Code minier adopté par le CNT le 9 septembre 2011; les décrets d'application et la convention minière type seront adoptés d'ici fin juin 2012.
30 Juin 2011		
Publication du décret de promulgation de la loi sur le compte unique du trésor. (MPEF ¶18)	Améliorer le contrôle des ressources financières de l'Etat et réduire les coûts des emprunts.	Accompli
30 Septembre 2011		
La direction des impôts soumet au Ministre de l'économie et des finances un rapport intérimaire sur le résultat du contrôle fiscal des marchés publics passés en 2009–10. (MPEF ¶12)	Rétablir la discipline budgétaire et améliorer les recettes.	Une situation est faite et un contrôle fiscal est engagé avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD).
31 Octobre 2011		
Publication des états financiers audités de la BCRG et des opinions des auditeurs sur le site internet de la BCRG.	Informers les acteurs économiques sur les activités de la banque centrale et sa situation.	Le rapport final de l'audit disponible et publié sur le site BCRG.
31 Décembre 2011		
Un audit institutionnel du secteur énergie sera conduit en partenariat avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. (MPEF ¶27)	Engager une restructuration du secteur de l'électricité, un facteur de blocage des activités économique.	Rapport du Cabinet Conseil Nodalis finalisé

Tableau 3. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE

Déclencheurs	Évaluation
<p>Réduction de la pauvreté</p> <p>Un DSRP complet a été établi selon une procédure participative et appliqué de façon satisfaisante pendant un an, comme l'indique l'évaluation conjointe par les services du FMI et de la Banque mondiale du rapport d'étape annuel du pays.</p>	<p>Rempli partiellement. Le premier DSRP a été adopté en 2002. Son application a souffert de l'instabilité macroéconomique et de la faible gouvernance. Les autorités ont produit le deuxième DSRP en 2007–10; son application a été interrompue par le coup d'état militaire de décembre 2008. Le nouveau gouvernement formé après l'élection présidentielle de la fin 2010 a prolongé le DSRP-II à la période 2011–12. Un rapport à mi parcours a été élaboré en juin 2011. Le gouvernement va élaborer un rapport de mise en œuvre complet pour 2011 aux fins d'examen par la Banque mondiale et le FMI.</p>
<p>Amélioration de la base de données sur la pauvreté et des moyens de suivi en procédant à une enquête de mesure du niveau de vie permettant de définir des seuils de pauvreté et de formuler des indicateurs basés sur ces seuils ; création d'un système de suivi de la pauvreté avec la participation des principales parties prenantes.</p>	<p>Rempli partiellement. Une enquête exhaustive sur la pauvreté effectuée en 2002–03 (et finalisée en 2004–05) suivie par une Enquête Questionnaire sur les Principaux Indicateurs de Bien-être (EQPIB), et l'Enquête Démographie et Santé de 2007/2008. Les enquêtes des ménages conduites entre 2002 et 2008 ont permis d'améliorer et d'actualiser la base de données sur la pauvreté. On a défini cinq seuils de revenu, différenciés selon les zones rurales et urbaines, ainsi que des seuils de pauvreté allant de 37 à 50 cents par jour. À partir de l'enquête sur les ménages, 54 indicateurs de pauvreté ont été élaborés. L'Office National de la Statistique a achevé la première phase des activités de l'enquête EQPIB II (en décembre 2011) et travaille actuellement avec la Banque mondiale, le PNUD et la BAD sur la seconde phase des activités (y compris la production des statistiques sociales de base) qui sera achevée au plus tard en mars 2012.</p>
<p>Maintien de la stabilité macroéconomique, démontré par une mise en œuvre satisfaisante du programme financé par la FEC.</p>	<p>Non rempli. Le programme appuyé par la FRPC approuvé le 21 décembre 2007 a déraillé après la première revue. Le gouvernement a réalisé de bonnes performances dans le cadre du programme de référence (SMP). Les négociations sur un programme FEC sont en cours.</p>
<p>Concevoir et prendre des mesures créant un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit.</p>	<p>Rempli. Une nouvelle loi établissant un cadre adéquat pour les institutions de microcrédit a été adoptée en novembre 2005.</p>

Tableau 3. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTe (suite)

Gouvernance et lutte contre la corruption	
Diffuser publiquement un rapport sur une année d'activité du Comité national de lutte contre la corruption (CLNC) décrivant ses ressources et ses activités.	Rempli. Les rapports d'activités pour 2002 et 2010 ont été publiés. Le rapport pour 2011 est prévu être publié en mars 2012.
Auditer tous les contrats de marchés publics dépassant 100 millions de francs guinéens et publier trimestriellement les résultats.	Rempli partiellement. Les autorités n'ont pas commencé rapidement à le faire après le point de décision. Pour compenser le retard, le gouvernement a demandé un audit complet de ces contrats pour 2002–04; le rapport final de l'audit a été présenté en 2007. Pour que le système soit plus opérationnel et moins coûteux, on a mis en place en 2008 des audits trimestriels portant sur un échantillon de grands marchés publics. Le rapport couvrant 2007 a été publié en octobre 2008. Les rapports pour les marchés signés en 2008 et premier semestre 2009 ont été finalisés. Une grande partie des audits pour le deuxième semestre 2009 et pour 2010 ont été finalisés; les autorités travaillent actuellement avec la Banque Mondiale pour finaliser le reste d'ici Février 2012. Pour 2011, le processus a déjà commencé, et l'audit des marchés signés au premier semestre est prévu être finalisé fin Mars 2012.
Éducation	
Porter le taux d'inscription brut des élèves du primaire de 56% en 1999 à 62% en 2001 et à 71% en 2002; pour les filles, il devait être 40% en 1999, de 51% en 2001 et de 61% en 2002.	Rempli. Le taux d'inscription brut a augmenté progressivement après 2002 pour atteindre 79% en 2006 et 2007. La hausse a été encore plus forte pour les filles, le taux atteignant 71% en 2006 et 2007, ce qui a réduit sensiblement l'écart entre garçons et filles. Les données provisoires de l'annuaire statistiques 2009–10 de l'éducation montrent que cet objectif a également été atteint durant cette période. L'annuaire statistique de l'éducation 2011 est en cours d'élaboration.

Tableau 3. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (suite et fin)

<p>Augmentation du nombre d'instituteurs du primaire recrutés d'au moins 1 500 par an chaque année jusqu'au point d'achèvement PPTE, cela à partir d'un nombre d'instituteurs estimé à 15 000 en 2000.</p>	<p>Rempli. En moyenne 1.673 enseignants primaire depuis 2001 ont été formés et recrutés chaque année au cours de la période 2001–07. En 2009–10, compte tenu du retard significatif de réalisation du point d'achèvement, le recrutement de 1. 500 instituteurs par an ne correspond plus aux besoins et aux priorités de l'éducation. Cependant, le gouvernement nouvellement élu a travaillé étroitement avec les partenaires au développement dont la Banque mondiale au titre de l'Initiative Fast-Track Education pour Tous (EFA-FTI) pour accroître le nombre des instituteurs (et environ 1500 enseignants ont été recrutés en moyenne entre 2009 et 2011), remplissant ainsi le déclencheur.</p>
<p>Santé</p>	
<p>Hausse des taux de vaccination (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche) des enfants âgés de moins d'un an de 45% en 2000 à 50% en 2001 et à 55% en 2002.</p>	<p>Rempli. Les taux de vaccination étaient de 52% en 2001 et de 58% en 2002. Ils ont continué d'augmenter pour atteindre 85% en 2007. Le rapport sur les données sanitaires en 2008–11 est en cours de préparation.</p>
<p>Porter le pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale de 70% en 2000 à 80% en 2001 et à 85% en 2002.</p>	<p>Rempli. La revue du système d'information sanitaire par la Banque mondiale (en 2012) montre que le déclencheur relatif aux consultations prénatales a été rempli (à 88% en 2010).</p>

Tableau 4. Guinée : Critères de Réalisation (CR) et Objectifs Indicatifs de la FEC, 2012 1/

(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2011		2012			
	fin Sep. Real.	fin Déc. 2/ Est.	fin Mar. Objectifs Indicatifs	fin Juin CR	fin Sep. Objectifs Indicatifs	fin Déc. CR
Critères de réalisation quantitatifs						
Solde de base(plancher) 3/	183	-864	-1,102	-1,497	-1,418	-1,518
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	1,495	3,178	4,484	3,385	3,541	3,854
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) 3/	-4,964	-3,120	1,300	197	348	650
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU 4/	927	541	435	585	504	458
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU 5/ 6/	0	0	0	0	0	0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU 6/	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 6/			0	0	0	0
Objectifs indicatifs						
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 3/ 7/		2,100	1,765	2,501	3,208	3,910
Pour mémoire:						
Base monétaire	6,863	7,287	7,083	7,078	6,644	6,744

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

Critères de réalisation pour fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre 2012.

2/ Flux en 2011 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2011 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

3/ Variation cumulée à partir de fin-décembre 2011.

4/ Calculé sur base des taux de change du programme.

5/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

6/ Critère de réalisation continu.

7/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

Tableau 5. Guinée : Actions Préalables et Repères structurels, Facilité élargie de crédit pour 2012

Mesures	Date	Motivation
Actions Préalables		
Adopter une loi de finances 2012 conforme aux discussions de la mission de novembre 2011	Fait	Sauvegarder les objectifs budgétaires du programme
Fournir aux services du FMI copie du contrat de Rio Tinto avec le gouvernement	En attente d'un annexe au contrat	Promouvoir la transparence dans les opérations de l'Etat
Tenir une table ronde sur le secteur de l'électricité, permettant de définir un programme de réforme du secteur	Fait	Réduire le poids des transferts et subventions dans le budget
Publier les états financiers audités de la BCRG et des opinions des auditeurs sur le site internet de la BCRG	Fait	Promouvoir la transparence et la responsabilité de la gestion
Repères Structurels		
Consulter avec le FMI avant toute modification du nouveau code minier ayant une incidence fiscale (MPEF ¶ 47)	Continu	Sauvegarder les recettes budgétaires
Adopter un plan complet pour la réforme du secteur de l'électricité MPEF ¶ 49)	Fin mars 2012	Réduire le poids des transferts et subventions dans le budget.
Harmoniser les méthodes et procédures d'assistance au secteur agricole (distribution d'intrants, de semences et de matériels agricoles), ainsi que l'octroi et le recouvrement de crédit agricole, sur la base des conseils de la Banque mondiale et du FIDA (MPEF ¶ 32) ¹	Fin mars 2012	Maitriser les subventions agricoles et améliorer le taux de recouvrement du crédit aux producteurs
Adopter les textes d'application et les conditions générales de fonctionnement du Fonds Spécial d'Investissement, sur la base des conseils du FMI et de la Banque mondiale. (MPEF, Encadré 2) ¹	Fin mars 2012	Améliorer les infrastructures publiques tout en maintenant la viabilité des finances publiques

¹ Le FMI est seul responsable de l'évaluation du respect des conditions.

Tableau 5. Guinée : Actions Préalables et Repères structurels, Facilité élargie de crédit pour 2012 (suite et fin)

Rétablir le mécanisme d'ajustement régulier du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change (MPEF ¶ 27)	Continu, à partir du 1 ^{er} juillet 2012	Sauvegarder les recettes et assurer la viabilité du budget
Adopter et publier les décrets d'application du nouveau code minier, de même qu'une convention minière type (MPEF ¶ 47)	Fin juin 2012	Garantir une part plus importante du gouvernement dans les revenus miniers du pays.
Développer un plan de mise en œuvre des réformes fiscales (MPEF ¶ 26)	Fin juin 2012	Promouvoir la prévisibilité des réformes des finances publiques
Certifier, par un auditeur externe indépendant, les statistiques relatives aux dates d'évaluation de la performance du programme soumises au FMI par la BCRG, et approuver, par le conseil d'administration de la BCRG, la politique et un guide des procédures d'investissement de ses avoirs. (MPEF ¶ 42, 43)	Fin décembre 2012	Assurer la bonne utilisation des ressources confiées à la BCRG
Sur la base d'une liste exhaustive des sociétés bénéficiant du code des investissements et de leurs avantages fiscaux, mettre fin aux avantages des sociétés dont la durée d'éligibilité a expiré, et adopter une révision du Code des investissements (MPEF ¶ 27)	Fin août 2012	Réduire dépenses fiscales et améliorer environnement des affaires
Adopter un programme d'investissement public à moyen terme, sur la base des conseils des partenaires au développement (MPEF, Encadré 2) ¹	Fin septembre 2012	Constituer un pipeline de projets viables qui pourraient bénéficier des financements du FSI

PIECE JOINTE II—PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Février, 2012

II. INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 4 de la Déclaration de Politique Économique et Financière (DPEF).

III. DEFINITIONS PRINCIPALES

3. Sauf indication contraire, l'État est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A. Critères de réalisation quantitatifs

4. Le **solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les recettes de l'État, hors dons, et les **dépenses de base de l'État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section IV ci-après.
5. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG, tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus bas. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
6. Le **financement bancaire du gouvernement**, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend : i) le financement de la Banque Centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la Banque Centrale (PNT1), y compris le compte PPTE et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» auprès de la Banque Centrale; et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits «satellites» logés dans les banques commerciales.

7. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la cinquième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 30 décembre 2011 (1565 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2012 et au cours du 30 juin 2012 pour le second semestre 2012. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le premier semestre 2012, aux cours de change du 30 décembre 2011 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (7089,53 FG/\$E.U.), le DTS (1,5353 \$E.U./DTS), l'euro (1,2961 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; et pour le second semestre 2012, au cours de change du 30 juin 2012.

La **dette extérieure à moyen et long terme** contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la Banque Centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. La dette est considérée comme concessionnelle si elle comprend un élément don représentant 35% ou plus de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée en utilisant la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les dettes dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les dettes dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (1 janvier au 30 juin ou 1 juillet au 31 décembre). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans)¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

8. La **dette extérieure à court terme** contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la Banque Centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la Banque Centrale.

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse :<http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

9. Les **nouveaux arriérés extérieurs** de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

B. Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

10. Les **dépenses dans les secteurs prioritaires**, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture; (iii) la pêche et l'aquaculture; (iv) l'élevage; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction; (vii) la santé et l'hygiène publique; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

11. La **base monétaire**, un indicateur pour mémoire, comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C. Dette extérieure

12. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 31 août 2009.² Pour les besoins du programme, le terme «dette» sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un

² Voir «Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure» décision du Conseil d'Administration du FMI No. 12274, modifiée par la décision No. 14416-(09/91) (SM/09/215, suppl. 1, 20 août, 2009).

accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail);
- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

13. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

14. L'État et la Banque Centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies au paragraphe 8 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

IV. AJUSTEMENTS DES CRITÈRES DE REALISATION DU PROGRAMME

15. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) et; (3) de la variation nette des arriérés programme. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre: a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme »; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée: Assistance extérieure et recettes minières exceptionnelles, 2012				
(en millions de dollars EU, cumulatif à partir de fin décembre 2011)				
	Mar.	Juin	Sept.	Déc.
Assistance extérieure nette	-22.17	-60.99	-85.00	-106.48
Aide budgétaire (dons + prêts)	1.52	3.88	5.23	6.75
Impact allègements dette obtenus	391.07	409.44	428.10	485.11
Service dû sur la dette extérieure	-40.21	-99.78	-143.79	-223.79
Intérêts	8.46	25.21	35.92	52.74
Principal	31.75	74.57	107.87	171.05
Variation nette des arriérés « hors programme »	-374.54	-374.54	-374.54	-374.54
Recettes minières exceptionnelles attendues	0.00	250.00	250.00	250.00

16. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme » et/ou les recettes minières exceptionnelles diffèrent des montants projetés.³

17. **Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :**

- *Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.*
- *Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80% du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80% du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20% du manque à gagner).*

18. **Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme »**

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.*
- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80% de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80% de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20% de l'écart).*

19. **Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles**

- *Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles jusqu'à 500 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80% de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse*

³ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

d'un montant équivalant à 20% de l'excédent (permettant l'utilisation de l'excédent pour des dépenses supplémentaires, jusqu'à 100 millions de dollars EU, ou 2% du PIB).

- *Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 500 millions de dollars EU*, les ajustements décrits au point précédent seront opérés pour un dépassement de recettes minières exceptionnelles de 500 millions de dollars EU. De plus, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100% de l'excédent au-delà de 500 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté pour l'excédent au delà de 500 millions de dollars EU (épargnant ainsi l'excédent au-delà de 500 millions de dollars EU, en attendant un réexamen des perspectives budgétaires et une évaluation coût-bénéfice et de la viabilité, avant d'engager ces recettes excédentaires).
- *Pour des manques à gagner de recettes minières exceptionnelles jusqu'à 125 millions de dollars EU*, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse du montant total du manque à gagner, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté (le budget 2012 prévoit un dépôt supplémentaire de l'équivalent de 125 millions de dollars EU sur le FSI à partir des recettes minières exceptionnelles, ou 2% du PIB).
- *Pour les manques à gagner de recettes minières exceptionnelles au-delà de 125 millions de dollars EU*, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de l'équivalent de 80% du manque à gagner. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de l'équivalent de 80% du manque à gagner, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20% du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire jusqu'à l'équivalent de 20% de 125 millions—ou jusqu'à 0,5% du PIB—le montant des nouvelles recettes minières exceptionnelles que le budget 2012 a prévu pour le financement général du budget).

V. LES DEFINITIONS POUR LE TOFE

20. **Les recettes** de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le *Manuel de statistiques des finances publiques* (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1); les impôts sur la propriété (Titre 2); les taxes sur le commerce international

(Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

21. **Les dépenses** de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou de délégation de crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. En ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la prise en charge se fait au moment de la transmission au Directeur National du Trésor des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

22. **Les dépenses de base** sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

23. **Le financement extérieur** comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs, (intérêt et principal, à être présentés séparément).

VI. INFORMATIONS À COMMUNIQUER POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

24. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 de la DPEF) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

25. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

Tableau 1. Guinée : Données à Communiquer pour le Suivi du Programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la Banque Centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la Banque Centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Balances générales du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau des Opérations Financières de l'État	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles	Trimestrielle	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent

Tableau 1. Guinée : Données à Communiquer pour le Suivi du Programme (suite et fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Comptes nationaux	Annuelle	Estimations sommaires: trois mois après la fin de l'exercice
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Dons et prêts extérieurs	Décaissements	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créateur	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent